



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 28 mars 2019





Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Bonsoir Mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. On a le quorum.

LE MAIRE: 27 membres sont présents : Monsieur LEBRUN, Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTET, Monsieur JACQUET, Monsieur PIERSON, Madame COVO, Madame RECHAIN, Madame GUÉZÉNEC, Monsieur PORTEIX, Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN, Monsieur MONJOLE, Madame CALGARO, Madame MICHAUD, Madame MAGNIER, Monsieur CAZENEUVE, Madame SHEMTOV, et Madame NADO.

Madame PINAULDT, Monsieur BOCQUILLON, Madame JOMIER, Madame du SARTEL, Madame MARTIN, Madame LABATUT, Monsieur GUÉRIN et Monsieur BRUNSCHVIGG sont absents excusés.

Les Pouvoirs :

Brigitte PINAULDT, Capucine du SARTEL, Clémence JOMIER, Alexandre BOCQUILLON, Céline MARTIN, Marlène LABATUT, Loïc GUERIN et Xavier BRUNSCHVIGG **ont donné pouvoir respectivement** à Éric BERDOATI, Nicolas PORTEIX, Caroline CHAFFARD-LUÇON, Dominique LEBRUN, Anne COVO, Sophie MICHAUD, Elisabeth CALGARO et Catherine NADO.

LE MAIRE : Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose la candidature de **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

14/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2019 :

LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, merci.**

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire rend compte des 52 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal:

Marchés de travaux et missions consécutives (4 décisions)

- Mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre de l'opération de démolition / reconstruction de l'ilot des avelines (2 décisions)
- Modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'exécution et la réception d'un système de chauffage et de ventilation aux Trois Pierrots
- Marché de désamiantage des gaines de ventilation dans les vestiaires et dans divers locaux du gymnase du Centre sportif des Tourneroches avant les travaux de chauffage et de ventilation

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (14 décisions):

- Prestations de design, de refonte intégrale, d'hébergement et de maintenance évolutive, correctrice du site internet de la ville, des sites des Trois Pierrots et du musée des Avelines et mise en place d'une application mobile Ville
- Conception et réalisation de deux maquettes 3D comme supports pédagogiques pour les projets d'aménagement du marché des Avelines et de l'ilot de la Source
- Suivi d'impact médiatique de la ville sur Internet et sur les réseaux sociaux



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

- Réalisation et impression de supports de communication - saisons culturelles des Trois Pierrots de 2019 à 2023
- Achat d'une prestation hébergement pour un séjour de vacances
- Mise à disposition de la ville des installations sportives du parc départemental du Pré Saint-Jean
- Avenant au contrat de location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le transport du Clodoald
- Contrat d'hébergement et de maintenance d'un progiciel (2 décisions)
- Maintenance de progiciels et de logiciel (2 décisions)
- Maintenance pour la billetterie du Musée des Avelines
- Location de deux machines de mise sous plis et d'une machine à affranchir (2 décisions)

Affaires juridiques et domaniales (24 décisions)

- Convention de l'exposition « Les derniers feux du Palais de Saint-Cloud » du 10 octobre 2019 au 23 février 2020 au Musée des Avelines, coproduite par le musée et par le Mobilier national
- Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuelles, 4 rue du Mont Valérien
- Prêt pour une exposition du 1er au 15 avril 2019 à la médiathèque municipale
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché public des assurances
- Avenant n°4 au contrat d'assurance « prévoyance statutaire »
- Modifications n°1 aux lots 1 et 2 de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures de bureau, de matériel pédagogique et de travaux manuels
- Mise à disposition de locaux à l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura au lycée Alexandre Dumas
- Autorisation d'occupation temporaire du Gymnase Saint Exupéry
- Occupations temporaires du domaine public pour l'installation de points de vente à l'intérieur et sur le parvis des Trois Pierrots, dans le cadre des spectacles programmés du 14 mars au 25 mai 2019 (2 décisions)
- Occupation temporaire du stade des Coteaux par le comité d'établissement Dassault habitation le 4 avril 2019
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (9 décisions)
- Désaffectation d'un parking situé 50 rue de la Porte jaune
- Opération de régulation des collections de la médiathèque
- Aliénation d'un véhicule

Urbanisme (2 décisions)

- Dépôt d'une demande de permis de démolir
- Dépôt de déclaration préalable relative à un projet de couverture

Manifestations municipales (7 décisions)

- Mise en place d'une opération de promotion des spectacles des Trois Pierrots
- Animation scientifique pour enfants samedi 9 février 2019 et spectacle de marionnettes samedi 23 février 2019 à la médiathèque municipale (2 décisions)
- Animation de la fête nationale du dimanche 14 juillet 2019
- Cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots (2 décisions)
- Paiement des frais de déplacement et de restauration d'un réalisateur du film et de ses accompagnateurs lors de l'avant-première du 22 mars 2019 aux Trois pierrots

Régies municipales (1 décision)

- Création d'une régie d'avances pour un séjour à Tamié du 2 au 9 mars 2019



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

III – COMMUNICATIONS :

DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le 7 décembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine décidait par arrêté préfectoral de placer la ville de Saint-Cloud en état de carence, comme neuf autres communes du département.

Cette décision - prise arbitrairement sans jamais tenir compte des spécificités de notre commune : aucun foncier disponible, cherté du foncier, développement pourtant réel du logement social durant toutes ces années - a toujours été contestée par notre majorité. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'attaquer l'État. Je comprends parfaitement que certains aient pu être surpris, voire choqués par cette décision. Certes, c'est inhabituel et probablement peu conforme aux convenances, mais comme le disait le Cardinal de Richelieu : « *En matière d'État, qui a la force a souvent la raison.* »

Les collectivités locales vivent, évoluent et développent des projets dans le cadre des prérogatives que la Constitution leur confère. C'est tout simplement dans ce cadre, celui du droit administratif, que je mène cette action contre la décision du Préfet. Car je vais vous faire un aveu : j'aime Saint-Cloud et je n'accepterai jamais que notre commune soit injustement sanctionnée. Mon rôle en qualité de Maire de la ville est de défendre les intérêts de Saint-Cloud et ceux des Clodoaldiens. Que chacune et chacun l'entendent bien, rien ne me fera faiblir sur ce sujet.

Mardi 26 mars 2019 le Tribunal administratif de Cergy Pontoise a rendu son jugement par ordonnance dans le cadre d'une procédure en référé engagée par la ville. Cette décision est la suivante : l'exécution de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017 est suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la requête de la commune de Saint-Cloud. En clair, depuis la publication du jugement et tant que le dossier n'est pas jugé au fond, notre ville n'est plus carencée. Même si cette décision n'est pas définitive, c'est à n'en pas douter une première victoire et la ville a bien été inspirée de faire valoir son droit.

Depuis hier, nous disposons à nouveau de la gestion du contingent municipal. Depuis hier, le Préfet des Hauts-de-Seine ne dispose plus du droit de préemption sur la ville de Saint-Cloud. Depuis hier, la pénalité financière infligée injustement à la ville n'est plus applicable. Depuis hier enfin, la ville instruit en conscience et sans tutelle les permis de construire.

Loin des débats d'idéologues sectaires qui malheureusement s'érigent trop souvent en donneurs de leçons, je pense qu'il est grand temps pour Saint-Cloud mais plus largement pour notre pays de revisiter non pas la loi SRU mais la loi ALUR et la loi Égalité Citoyenneté qui sont à l'origine de la situation que nous connaissons.

Je formule donc plusieurs propositions.

Premièrement, il faut impérativement ramener le taux cible de logements sociaux dans une commune à 20%, il est aujourd'hui à 25%.

Deuxièmement, il faut redonner aux Maires la délégation de gestion du contingent préfectoral.

Troisièmement, il faut tenir compte des situations urbaines et ne pas appliquer technocratiquement les mêmes règles dans une commune urbaine et une commune rurale.

Quatrièmement, il est urgent de relever les plafonds de revenus pour permettre à un plus grand nombre d'être éligible au logement social et notamment pour les PLS.

Enfin, il faut permettre aux décideurs de revoir, peut-être tous les 5 ans (à débattre), la situation des ménages qui occupent un logement social afin de mieux fluidifier la rotation au sein du parc social.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui dans notre pays, plus de 100 000 logements sociaux sont vides. Ce n'est pas en densifiant la région parisienne - comme le pensent certains - qui est déjà la zone la plus dense d'Europe, que l'on va régler le problème du logement dans notre pays. Oui, il existe bien en France une crise du logement. Plus d'un million et demi de nos compatriotes sont mal logés ou en attente d'un logement, mais la réponse ne peut-être la densification de la banlieue parisienne. La réponse est dans le rétablissement d'une véritable politique d'aménagement du territoire, politique abandonnée depuis presque 30 ans.

Dans ce débat, celui du logement, pardon de le dire avec force, mais il n'y a pas les gentils d'un côté et les méchants de l'autre, les vertueux contre les égoïstes, les humanistes contre les gestionnaires. La chose est plus subtile, il y a en fait les responsables contre les idéologues. Je suis clairement dans le camp des responsables. Je fais volontiers mienne la pensée de Jean-Paul Sartre qui disait : « *Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut, mais on est responsable de ce que l'on est.* »

Sur un tout autre sujet, nous allons adopter le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2018. Nous constaterons un excédent de fonctionnement important lié certes aux activités de cessions et acquisitions foncières, mais aussi à la qualité de gestion du budget communal. Nous constaterons également le désendettement à hauteur de 2 millions d'euros, tout cela en maîtrisant la fiscalité locale, c'est-à-dire sans augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Cette stabilité fiscale sera confirmée par la délibération qui fixera les taux et qui n'augmenteront pas une nouvelle fois en 2019. Pour mémoire, le taux communal de la taxe d'habitation n'a pas augmenté à Saint-Cloud depuis 2012 et 2015 pour le taux de la taxe foncière. Dans un contexte extrêmement contraint où les prélèvements de l'État opérés sur le budget communal sont toujours plus conséquents, je pense qu'il est bon de le rappeler.

Je souhaite remercier l'ensemble des services qui quotidiennement veillent à la dépense publique dans notre commune et en particulier le service des Finances placé sous l'autorité de Madame Catherine TRABOUYER. Je remercie également notre directrice générale des services, Madame Nathalie BERNARD, l'ensemble des élus avec une mention spéciale pour notre collègue Éric SEYNAVE, Adjoint aux finances. Cette sagesse fiscale et budgétaire ne nous empêche pas de développer des projets. La réalisation du nouveau complexe sportif des tennis des Coteaux en est un exemple.

Merci à tous pour votre engagement au service de la ville et des Clodoaldiens.

COMMUNICATION DE M. LEBRUN

1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

■ **D.LEBRUN** : Nous sommes en train de poser de **nouvelles clôtures plus robustes Boulevard Jules Peltier**, parce que les anciennes qui ne sont pas si anciennes, commencent à tomber. Il y en a pour encore environ 15 jours de travaux. On aura quelque chose de plus efficace, avec aussi la pose de plus de portillons pour faciliter l'entretien du talus.

Comme vous le savez **TOUTOCOTO** aura lieu samedi prochain. Dès demain soir, nous allons être sur le site pour mettre en place les GBA en béton de façon à éviter les intrusions. Une nouveauté cette année, nous allons mettre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny en sens interdit, entre la rue Alphonse Moguez et l'avenue Clodoald. Vous savez que les gens ont tendance à se garer des 2 côtés et donc on ne peut pas se croiser. De cette façon on va empêcher le croisement et donc vous ne pourrez pas utiliser l'avenue du Maréchal de Lattre entre le pont blanc et la rue Alphonse Moguez ; il faudra passer derrière par la rue Romand. Nous avons procédé ces derniers temps à **l'abattage de seize arbres de l'avenue Francis Chaveton** qui présentaient vraiment pas mal de défauts et à la **replantation de onze nouveaux arbres**. C'est une opération qui aura coûté en abattage 6 000€, et en replantation 12 000€. Vous irez voir sur place, c'est plutôt pas mal.

Avenue de Longchamp ; vous savez qu'il y a quelques temps qu'on se demande comment rendre moins sombre cette voie ? Vous savez qu'il y a des magnolias qui posent pas mal de problèmes aux riverains. Comme on est incapable de prendre une décision sans vexer une partie des riverains, on va lancer une consultation auprès d'eux. L'idée c'est de proposer 3 solutions : 1- d'abattre un magnolia sur deux, 2- ne rien faire et 3- d'abattre tous les magnolias et de rectifier le trottoir parce qu'aujourd'hui vous avez des pointus dans lesquelles les voitures peuvent rencontrer de grave difficultés, et de replanter à la place des arbres à feuilles caduques de moindre importance qui donc auraient moins d'effet sur l'environnement des riverains. Cette



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

consultation commencera lundi, pendant 15 jours et les urnes seront installées à la pharmacie et au restaurant Mistinguette. Évidemment les 2 personnes ont été approchées et sont d'accord pour accueillir ces urnes.

Les escaliers mécaniques : je comprends que les gens en ont assez et croyez bien que les services également. Le nouvel escalier mécanique de la **rue Feudon** a été mis en service vendredi 15 février à la satisfaction générale. Rendez-vous compte que sur le forum de la ville on a eu des félicitations, merci à ce riverain pour son message. Vous avez probablement noté que des travaux ont débuté sur l'escalier mécanique de la **rue Coutureau** en début de semaine. Demain, nous aurons 3 agents qui vont y passer la journée. On a eu de grosses difficultés à établir un diagnostic précis de la situation. On s'est rendu compte à cette occasion que notre prestataire manquait de réactivité et nous avons mandaté fin février une nouvelle entreprise afin de reprendre correctement tous les dysfonctionnements de cet escalier. Aujourd'hui, ils ont fait les diagnostics, ils ont commandé les pièces qui sont presque toutes arrivées et une remise en route est prévue la fin de semaine prochaine, vers le 5 avril ; l'escalier mécanique de la rue Coutureau devrait fonctionner et je lui espère une longue vie.

On est en train d'aménager le **tunnel de la Bérengère**, quand on va vers Suresnes, on procède à l'arrachage et la replantation le long de ce tunnel.

Les travaux de requalification de la rue de Buzenval et de la rue de la Redoute sont terminés, je pense à la satisfaction générale. Quand on regarde où on est arrivé, je pense qu'on peut être assez fiers de ce qui a été fait, même s'il y a comme conséquences un peu moins de places de stationnement. Je pense qu'on a des rues qui ont un autre aspect, une autre qualité que ce qu'il y avait avant. L'opération est terminée depuis le 5 mars. La dernière opération, vous l'avez tous vécue, c'était le passage délicat entre l'avenue de la République et le lycée, où pendant quelques nuits c'était un peu brutal. Le coût de l'opération est de 1 200 000 €.

Puisqu'on parle argent, on va parler des **nids de poule**; vous avez certainement vu dans un certain nombre de rues le programme de rebouchage qui est mis en œuvre depuis à peu près 1 mois. 3 personnes de notre prestataire UFS interviennent quotidiennement et je pense que d'ici 8 jours on aura rebouché tous les nids de poule actuellement visibles, sachant que d'autres apparaîtront sûrement à la suite. C'est une opération qui va coûter environ 42 000 €. En matière de nids de poule, la seule solution pour les éviter à nouveau c'est de reprendre complètement les rues, mais ça ce n'est pas 42 000 €.

Je vous parle depuis quelques temps de la mise en place des **bornes de recharge pour les véhicules électriques**; d'ici le 15 avril les bornes du 199 boulevard de la République c'est-à-dire devant PAX AUTOMOBILE et face au 35 boulevard Sénard seront mises en service. À partir du 15 avril, vous pourrez recharger votre véhicule électrique sur ces 4 bornes pour ceux qui en ont un.

Les travaux Dailly-Calvaire, il ne reste plus que 2 choses à faire : la reprise des enrobés de trottoirs qui aura lieu devant la crèche sur la partie centrale le mardi 2 avril, aussi le haut de la rue Chevrillon en haut des escaliers mécaniques rue Feudon. Pour l'enrobé de chaussée, ils interviendront pendant les vacances scolaires de Printemps, fin avril début mai. J'ai demandé à ce qu'ils retardent un peu de façon à intervenir quand il y aura moins de monde. Donc ce sera enfin terminé car c'est un chantier qui a duré très longtemps. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN, en espérant qu'ils règlent le feu au niveau de la rue Chevrillon-Dailly au moment des travaux parce qu'en ce moment ce n'est pas brillant.

Monsieur ARNAUD.

COMMUNICATION DE M. ARNAUD

2^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, du Logement, de l'Action Sociale et de la Santé

■ **T.ARNAUD** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, 2 informations concernant le logement ; d'abord, nous avons reçu par le Préfet le taux de logements sociaux à Saint-Cloud pour l'année 2018 : il était de 17,24% en 2017 avec 2 222 logements sociaux, il a augmenté et est de 17,30 % au 1^{er} janvier 2018 avec 2230 logements sociaux. Sachant que le taux de logements sociaux sur le nombre de résidences principales qui n'a pas bougé donc ça augmente légèrement le taux SRU. Le Préfet précise qu'il manque 993 logements sociaux pour arriver au taux de 25 %.

J'ai assisté le 7 mars dernier au comité régional de l'habitat et de l'hébergement qui est composé de manière tripartite d'élus, d'associations et de professionnels du logement, qui est présidé par le Préfet de Région. Il y a eu un bilan sur l'Île-de-France des problèmes de logements qui finalement sont les mêmes qu'à Saint-Cloud :



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

1- une forte diminution des mises en chantier des logements avec 78 000 mises en chantier en 2018 sur toute l'Ile-de-France. C'est une diminution de 5% par rapport à l'année dernière. 2- Ce qui nous concerne, l'agrément de logements sociaux avec une diminution de 4,3%. 3- Les attributions, il y en a eu 73 000 sur toute l'Ile-de-France, c'est une diminution de 8% par rapport à 2017, et de 14,5 % par rapport à 2016. En cause en partie les diminutions des constructions, ce qui jouera sur les années qui viennent, mais c'est le taux de rotations qui diminue de plus en plus. Le taux de rotation de la ville est de 3%, en Ile-de-France il est de 5%. C'est-à-dire quand on a un logement social en Ile-de-France on le garde et alors il n'y a plus de rotation possible.

Dernier chiffre intéressant qui a été cité, c'est le nombre de places d'hébergement ; l'État ouvre chaque nuit 110 000 places d'hébergement dont 40 000 places d'hôtel. Concernant le flux de demandeurs d'asile, il y en a aujourd'hui 9 000 sur toute l'Ile-de-France.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE.

COMMUNICATION DE M. SEYNAVE

3^{ème} Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires Juridiques, des Achats et du Développement Économique

■ **E.SYNAVE** : - J'étais cet après-midi au Conseil de surveillance à l'**Institut Curie**, où a été intronisé le nouveau directeur de la recherche Alain PUISIEUX, qui est un professeur en pharmacie qui a une carrière brillante à la fois en France et aux États-Unis. Il a défini pour Saint-Cloud les axes de recherche qui sont : l'investigation épidémiologique, la bio-informatique et les bios statistiques, les biomarqueurs et la pharmacom-images :c'est probablement l'analyse des résultats pharmacopée par des systèmes d'imagerie très sophistiqués. Il a également proposé d'introduire deux grands sujets de réflexion pour les 200 chercheurs qui seront amenés à travailler à Saint-Cloud : - d'intégrer, au-delà des activités scientifiques médicales classiques, des notions de sciences humaines et sociales avec les problèmes d'accès équitables aux thérapies innovantes. Les thérapies sont de plus en plus onéreuses, donc se pose la question de qui peut justifier de ces thérapies ; les financements et les questions économiques, l'éthique médicale et scientifique ; - en matière de prévention s'intéresser à tout ce qui touche le mode de vie et le cancer , interaction entre immunité, régime alimentaire et facteur métabolique, c'est un sujet qui est d'actualité et enfin prévention avec approche ciblée et prédisposition héréditaire... Voilà donc les grands axes qui seront travaillés sur le site de la ville.

Autre sujet, ce qui nous intéresse également c'est le chantier. Il y a eu un certain nombre de problèmes sur l'appel d'offres, dont le 1^{er} a été déclaré infructueux, le second parce qu'ils ont travaillé en lots séparés a donné de bien meilleurs résultats. L'ensemble des plis sera ouvert le 26 avril et le démarrage de chantier sera effectif courant septembre, début octobre.

- **le développement économique** : vous vous souvenez qu'il y a 2 ans, nous avons décidé de réorienté l'activité de l'Espace Emploi en confiant le suivi des demandeurs d'emploi, à des associations qui ont fait leurs preuves, je pense à OSEZ92, SALVETERA, ACTIVE... On accueille toujours les demandeurs d'emploi dans le service mais on les oriente vers ses associations. Par contre on a réorienté les activités vers le développement économique, tout ce qui est contact avec les entreprises et pour se faire nous avons embauché un cadre qui démarrait sa retraite et qui était un ancien dirigeant de la filiale Air France, qui s'appelle Gille NAKACHE. Il avait un contrat à durée limitée, on avait convenu qu'il lançait l'opération pendant 2 ans, il arrive donc en fin de contrat et je voudrais saluer son action qui a été remarquable. Je crois que l'avis est unanime pour toutes les entreprises, et les utilisateurs qui ont eu à faire au service. Entre temps nous avons embauché un directeur de l'activité économique, la succession s'est faite parfaitement. Je voulais publiquement remercier Gille NAKACHE.

Un commentaire concernant la déclaration que vous avez faite Monsieur le Maire : je suis comme vous extrêmement satisfait du jugement qui a été donné, sachant qu'il montre parfaitement que la carence était totalement contre-productive puisque depuis 1 an nous n'avons pas pu produire un seul permis de construire. Je crois que le juge a tout à fait été avisé, j'espère que sur le fond nous aurons le même résultat. Sachant qu'on voit très bien les lois que vous avez évoquées étaient dans leur application idéologique et complètement contre-productive. J'espère au vue de ce résultat, nous allons pouvoir repartir sur des actions de constructions modérées de façon à pouvoir maintenir la population. Surtout, ça j'y tiens, que l'on reprenne la construction de logements sociaux car ça me semble indispensable pour l'équilibre de la ville et le maintien d'une diversité dans la ville. On ne peut que constater depuis 2014 aucun permis de construire significatif n'a contenu de



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

logements sociaux. Donc je trouve que c'est une très bonne nouvelle et j'espère que nous allons pouvoir repartir dans la direction qui a été suivie depuis 40 ans et qui a permis de faire de Saint-Cloud un exemple en matière de logements sociaux. Je rappelle qu'entre 2000 et 2014 nous sommes passés de 10% à 17% soit une croissance de 70% ce qui est tout à fait exemplaire en Ile-de-France. Merci Monsieur le Maire pour votre opiniâtreté car je n'étais pas très confiant dans cette démarche, je dois l'avouer je n'y croyais pas beaucoup, mais le résultat est excellent pour la ville.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON 4^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

■ **C. CHAFFARD-LUÇON**: Merci Monsieur le Maire. L'association des commerçants, Saint-Cloud Commerces après son animation de chasse au trésor qui prend fin ces jours-ci, organise les jours fous pour les commerçants membres de l'association. Le samedi 18 mai est prévu un barbecue/guinguette aux jardins des Tourneroches pour les habitants. À partir de 18h l'accueil et les jeux pour enfants et à partir de 19h un grand barbecue avec réservation obligatoire.

Concernant les commerces non sédentaires ; sur les marchés des Avelines et des Milons les 6 et 7 Avril, les commerçants ont fait venir des poneys pour faire une animation "poneys" auprès des enfants de leurs clients. Elle sera couplée sur chaque marché avec un café chouquettes en présence du Maire et des élus. Je compte sur vous tous pour être présents samedi à 10H aux Avelines et à 10H30 aux Milons.

Au mois de mai ces mêmes commerçants organisent un Marché aux plantes qui aura lieu les 18 et 19 Mai autour du Marché des Avelines. Il y aura aussi le dimanche un café chouquettes qui sera organisé sur ce lieu.

Le choix du Maître d'œuvre pour le nouveau marché des Avelines aura lieu le 26 Mai.

Concernant le projet de réhabilitation du marché les agences d'architectes sont en train de travailler et le jury se réunira pour choisir le projet retenu le mercredi 22 mai.

LE MAIRE : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON. Bien sûr nous excusons Madame PINAULDT qui fournira sa communication plus tard mais, malheureusement son époux a été à nouveau hospitalisé cet après-midi. C'est une situation assez délicate et on pense bien à elle et à son époux, on l'excuse pour son absence ce soir.

Madame CHAZELLE.

COMMUNICATION DE Mme CHAZELLE 6^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Développement durable

■ **C. CHAZELLE** : Plan Climat Air Energie Territorial ; jusqu'au 19 avril, vous êtes invités à donner votre avis sur ce plan sur le site de POLD : <http://www.parisouestladefense.fr/pold/index.php?p=actu&idc=75>.

Jardin Partagé ; le 21 février a eu lieu la réunion annuelle du Jardin partagé les Coteaux fleuris, j'ai eu le plaisir de retrouver une équipe motivée, dynamique, prête à accueillir de nouveaux jardiniers. Vous retrouverez toutes les informations pratiques sur la page Facebook « Les Coteaux Fleuris – jardin partagé de Saint-Cloud ». Ils vous invitent à les retrouver le samedi 13 avril à 14 heures autour du thème « Association de plantes, rotation des cultures, et calendrier d'arrosage » ; les mercredis 17 avril et 15 mai à 14h30 pour le « jardin de l'In''eau » et le samedi 11 mai à 14 heures sur « La biodiversité dans mon jardin ».

Enfin, nous sommes allés rendre visite au jardin du Piqueur qui a remplacé la ferme du piqueur dans le Domaine National de Saint-Cloud. Le Domaine a confié la ferme à l'association Espaces qui fait de l'insertion par l'écologie urbaine. L'association a maintenu les animations telle que l'accueil de scolaires, de groupes de handicapés, l'organisation de goûters d'anniversaire... Elle propose également de nouvelles activités que je souhaitais vous faire connaître ; la vente de fruits et légumes produits dans le potager où vous pouvez venir acheter vos fruits et légumes, possibilité de déposer son animal de compagnie en cage (lapin, hamster, souris...) pour le faire garder, c'est un service payant. Également depuis peu, la création d'un café solidaire tenu par des bénévoles et quelques salariés en insertion, il est ouvert les mercredis après-midi, samedis et dimanches. Cet espace offre la possibilité de prendre un repas le week-end ; soupe, plat et dessert. En semaine possibilité de prendre un thé ou café issus du commerce équitable dans le bâtiment principal de la ferme. Pour information si des bénévoles sont motivés, ils récupèrent des invendus des magasins de Garches



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

pour nourrir les animaux. Si des bénévoles leur apportent des invendus des magasins de la ville, ils sont les bienvenus. La ferme a un projet de formation à la permaculture et une première session est prévue en mai.

LE MAIRE : Merci Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI.

COMMUNICATION DE M.AZMI 7^{ème} Adjoint au Maire, en charge du l'Urbanisme

■ **A.AZMI** : À part me réjouir de la suspension de la carence, je n'ai rien à ajouter. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN.

COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN 8^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

■ **D.RENAUDIN** : Merci Monsieur le Maire. La commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique s'est réunie à cinq reprises depuis notre dernier Conseil municipal. Pour être plus précise, 4 fois et 1 fois sous la commission départementale de sécurité, je remercie d'ailleurs Monsieur LEBRUN d'avoir veillé à ce que l'avis défavorable qui pesait sur les bureaux de la Colline se transforme à nouveau en avis favorable. Également, merci à mon collègue Monsieur CLIMAUD pour la visite à l'école élémentaire des Coteaux qui a remporté un avis favorable. Tout comme l'école maternelle du Val d'or, la maternelle Pasteur et le conservatoire de musique et de danse. Ces visites sont importantes sur le plan pédagogique pour toujours maintenir l'esprit éveillé et vigilant sur le plan sécurité, ce qui est d'autant plus difficile dans les écoles. Je vous rappelle que la directrice d'établissement n'est pas le supérieur des enseignants, et du coup pour vérifier que les issues de secours soient toujours dégagées... il faut de temps en temps remonter jusqu'à la direction académique, pour faire comprendre aux gens qu'il s'agit véritablement de sécurité.

Sur la vie de notre service, pour la procédure concernant les travaux d'installation d'un système de ventilation et de chauffage dans le gymnase des Tourneroches, la commission adaptée pour l'attribution du marché s'est tenue cette semaine, les entreprises ont été choisies et sont en train d'être prévenues. Les travaux se dérouleront dès le trimestre prochain.

Quant aux échafaudages de l'église Saint-Clodoald, ils vont être démontés, puisque les travaux sur la toiture et le conduit de fumée sur la chaufferie sont terminés et que les vitraux sont reposés.

Merci.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT 9^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Culture

■ **S.de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire. La dernière édition de la plaquette culturelle à destination du jeune public « le petit Cloud » vient de sortir. Elle est distribuée à toutes les familles des enfants scolarisés en école élémentaire et est disponible à la mairie et dans les établissements de la ville. N'hésitez pas à vous en procurer si ce n'est pas déjà fait.

Aux Trois Pierrots ces dernières semaines nous avons eu 3 spectacles qui ont affiché complet : Intramuros d'Alexis MICHALIK, Alex LUTZ et Feu ! Chatterton.

Grand succès également des spectacles jeune public avec: l'Histoire du vieux black Joe et Romance qui était complet.

Sur le mois de février le cinéma a progressé de 8% par rapport à 2018. Au total depuis le 31 janvier, nous avons vendus 10 460 billets, soit un total de recettes de 65 223,50 euros.

Parmi les opérations spéciales, je souligne les 120 spectateurs qui sont venus assister vendredi dernier à la projection de « Comme un seul homme » en présence du marin Éric BEILLON, c'était très bien. Les 111 personnes qui étaient présentes dimanche pour la séance « Ciné ma différence » qui attire toujours plus de monde et le succès confirmé des Opéras et Ballets live puisque nous avons eu 218 spectateurs pour Carmen et 215 spectateurs pour La Belle au bois dormant.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

À la médiathèque, au mois de février nous avons participé à la manifestation de vulgarisation scientifique « La Science se livre » avec un atelier jeunesse « Quand l'homme copie les animaux » et la conférence de Georges CHAPOUTHIER qui a accueilli une centaine de curieux.

Au mois de mars, la médiathèque a organisé plusieurs animations dans le cadre de « Dis-moi 10 mots ». C'est une semaine consacrée à la langue française et à la francophonie. Nous avons eu un atelier jeunesse « Balade autour des mots » et une conférence interactive « Dis-mois dix mots... avec ta voix ! » par Roch JAMELOT, tout ça a eu beaucoup de succès. Enfin, deux dictées à l'espace seniors des Coteaux, et à la médiathèque.

À venir, le samedi 18 mai de 14h à 18h, dans la salle des colonnes notre opération Recycle'livres qui est une vente de documents déclassés. Tous les livres sont vendus au prix d'un euro à part les très beaux que nous vendons 3 euros. Nous vous attendons nombreux pour cet événement.

Au musée des Avelines, jusqu'au samedi 13 juillet nous présentons l'exposition André KERTESZ et la revue Art et Médecine qui met en valeur la rencontre entre deux hommes, à savoir le docteur DEBAT, Clodoaldien et le photographe hongrois André KERTESZ. Cette exposition, coproduite par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, présente 80 tirages modernes d'André KERTESZ, grande figure de la photographie des années 30. Dans le cadre de cette exposition, de nombreux événements sont prévus, je ne vais pas tous vous les citer ; il y aura une conférence le samedi 6 avril du directeur de la MAP sur son fonds photographique exceptionnel.

Le musée participe également à la première édition du Printemps de la sculpture dans les Hauts-de-Seine avec des ateliers pour toute la famille et une conférence le weekend du 30-31 mars.

Enfin, nous avons lancé les Flâneries au cœur des quartiers, je vous en ai apportés si vous ne les avez pas encore aperçus. C'était le samedi 16 mars en présence du Maire, de l'élue en charge de la culture et des élus délégués de quartier a été un franc succès. Le public présent en nombre a pu découvrir les 5 livrets qui sont mis à sa disposition pour se promener dans Saint-Cloud à la découverte de son patrimoine historique. Ces livrets sont disponibles gratuitement à l'entrée du musée et téléchargeable sur le site de la ville.

Quelques mots maintenant sur **le conservatoire** : Le deuxième trimestre touche à sa fin et les élèves du conservatoire vont bientôt se plonger dans leurs examens. Ils ont eu droit, comme le public clodoaldien toujours plus nombreux, à une série ininterrompue de concerts depuis le début du mois de février ; il y a eu un Récital de piano de Sophie PATEY, le Weekend du Jazz, un concert russe avec le trio Kuzma et un concert baroque avec Pirates le 16 mars. La série qui se prolonge avec Pierre et le Loup, le 30 mars à 18h, un concert auquel participent 14 professeurs du conservatoire. L'auditorium devient un point de rendez-vous très apprécié des mélomanes et musiciens qui s'y produisent et c'est une bonne nouvelle car c'est une salle qui donne entièrement satisfaction.

Quelques mots pour finir sur l'**ECLA** ; pour la 3^{ème} année consécutive, Rock en Seine et la Région Île-de-France, donnent la chance à 7 groupes de musique lycéens de jouer sur scène pendant le festival. L'ECLA a été choisi pour organiser le tremplin afin de sélectionner le groupe qui représentera le département des Hauts-de-Seine. Il y aura le samedi 18 mai à partir de 20h au Carré le tremplin pour sélectionner le groupe.

L'ECLA a participé à la journée organisée par le Conseil Départemental, le mardi 19 mars c'était les premières Journées de l'innovation collaborative. Ils ont présenté le So Art Café, leur café participatif et collaboratif et ils ont tenu un stand. C'était une belle expérience pour eux.

Enfin, l'ECLA a accueilli au mois de février l'artiste Louise DUNETON en résidence de création. Cette artiste a réalisé différentes œuvres sur place et a animé 8 ateliers pédagogiques en direction des écoles élémentaires. N'hésitez pas à aller voir les 200 œuvres de nos jeunes talents qui sont actuellement accrochées dans le Rectangle faisant échos au travail de Louise DUNETON qu'il est possible de découvrir dans le cadre de l'exposition « Animal » programmée à l'ECLA jusqu'au 15 avril. Je suis désolée d'avoir été un peu longue mais il se passe beaucoup de chose sur la culture à Saint-Cloud. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

■ **M. CLIMAUD** : Merci Monsieur le Maire. AQUA ZEN a eu lieu jeudi dernier. 152 personnes y ont participé dans une très bonne ambiance. Un grand merci aux différents prestataires qui ont permis à de nombreux participants d'être chouchoutés et dorlotés et à tout le personnel du pôle sportif piscine ou mairie pour leur dévouement et leur efficacité. Il faut souligner que cette soirée s'est totalement auto financée.

C'était le 12^{ème} partenariat de la ville avec Eco trail, Edition record avec 11 500 participants aux différentes courses de 18 à 80 kilomètres. Deux agents de la ville ont participé et nous les félicitons. La célèbre épreuve du 80 kilomètres et son arrivée au premier étage de la tour Eiffel était la star de la compétition avec des coureurs de plusieurs nationalités. Beaucoup d'épreuves ont traversé le domaine national de Saint-Cloud. L'une d'elle y a vu son sprint final. Ce partenariat peu couteux pour la ville rapporte gros en termes d'image.

En l'absence de Madame PINAULDT, je voulais rappeler qu'il y a eu le 19 mars la soirée caritative avec tous à l'école. Plus de 160 participants pour soutenir l'action de Tina Kieffer, présidente de l'association « tous à l'école » pour l'éducation des petites filles défavorisées, en présence des marraines Chantal THOMASS et Anne Claire COUDRAY. Comme l'a dit Monsieur LEBRUN, la brocante vide grenier TOUTOCOCO aura lieu ce samedi. Venez nombreux chiner, admirer le défilé costumé des enfants des écoles du quartier et assister au match de football entre l'école publique et l'école privée.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD, Monsieur JACQUET pas de communication. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE M. BERTHET
11^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique,
des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **O. BERTHET** : Merci Monsieur le Maire. Le 19 mars a eu lieu la cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Beaucoup de personnes étaient nombreuses à cette cérémonie. Merci aux nombreux élus qui étaient présents et aux services de la ville pour l'organisation. Malheureusement, nous avons appris le décès d'un ancien combattant de la guerre d'Algérie qui était présent à la cérémonie de la veille, qui est un fidèle porte drapeau de la Fnaca depuis de nombreuses années : Ahmed BELMADINI.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur BERTHET, vous avez bien raison c'était un homme formidable et nous le regretterons beaucoup. Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Mme GUEZENEC
Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors

■ **M. GUÉZÉNEC** : Merci Monsieur le Maire. Les dernières semaines ont été très riches en évènements : une séance de gymnastique cérébrale qui remporte toujours un vif succès ; une après-midi ludique autour des expressions de nos grands-mères « peigner la girafe » ou « tailler une bavette » n'ont plus de secret pour nous ; une journée nutrition était offerte par Saveurs et vie et Silver fourchette, qui a commencé par un quiz nutrition suivi d'une dégustation de produits locaux ; l'après-midi tous aux fourneaux pour confectionner des brochettes de mille-feuilles aux légumes, suivi de délicieux gâteaux aux pommes et amandes, tout cela à l'espace des Coteaux.

Nous avons aussi nourri notre cerveau en participant à la semaine de la langue Française et de la francophonie en partenariat avec la Médiathèque qui nous a proposés la dictée. Il faut féliciter les 5 séniors qui ont fait 0 faute et ont obtenu un diplôme. Quelques jours plus tard c'était l'atelier d'écriture où il fallait placer les mots par exemple logogramme et phylactère. Nous avons terminé la semaine avec l'atelier lecture, où une douzaine de séniors présentaient un livre qui les avait marqués. Cette présentation est suivie d'un échange de livre entre les participants.

Sur la ville aussi les activités sont variées ; conférence sur le Japon, visites au musée pour l'exposition "la France depuis Saint-Cloud" et balade autour de l'hippodrome et un thé-ciné était proposé aux Trois Pierrots pour le film "les invisibles"

La sortie de février nous a emmenés vers les hommes de cœur. Le matin visite du centre Abbé Pierre Emmaüs et l'après-midi visite du musée des pompiers ; celle du mois de mars nous a conduits à la miellerie du Gâtinais et au musée de l'imprimerie de Malesherbes, un nouveau musée ouvert depuis quelques mois seulement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Lundi 1er avril aura lieu la réunion d'information pour le séjour dans l'Aude, organisé du 14 au 21 septembre 2019, pour tous les seniors Clodoaldiens.

Les résidents de l'EHPAD Lelégard et leurs familles ont élu leurs représentants au conseil de vie sociale. Félicitation aux résidents qui ont voté à plus de 50%.

Pour le quartier Hippodrome/Fouilleuse : Ouverture de l'atelier Shazak qui propose de la sellerie française sur mesure.

Merci.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE M. PIERSON Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

■ **J.C.PIERSON** : Merci Monsieur le Maire. Madame CHAFFARD-LUÇON vous a parlé de l'association des Commerçants et des animations qu'elle organisait. Eh bien cette association s'est réunie mercredi 20 Mars pour un dîner, d'ailleurs le Maire est venu nous rendre visite. Plus de 75 personnes étaient présentes. Ça vous paraît peut-être pas beaucoup mais c'est significatif et ça montre la dynamique autour de cette association qui s'est nettement accrue avec l'impulsion des nouveaux présidents qui sont en charge.

2 ouvertures que je vous confirme : la 1^{ère} a déjà été citée c'est Minstinguette, une brasserie qui depuis qu'elle est ouverte ne désemplit pas. Elle est aux Coteaux en haut de l'avenue Longchamp.

Une deuxième ouverture qui est confirmée dont je vous avais déjà parlé, qui est le Biocoop au 10 Rue Coutureau le 11 Avril.

Puisqu'on parlait de Minstinguette on va justement y faire l'Happy Hour du Maire mercredi 3 Avril qui va réunir les commerçants des Coteaux et du Val d'Or en présence du Maire et des 2 élus du Commerce et des 2 délégués de quartier.

Enfin j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement début mai d'un nouveau label qui porte le nom de " Saint-Cloud Le Label ". Alors qu'est-ce ? À l'origine, c'était un projet autour du commerce pour donner une signature aux commerçants qui développaient un produit spécifique à la commune. Puis, au fur et à mesure des discussions, on s'est aperçu que ça pouvait concerner le développement économique, dans le cadre des entreprises qui créent, transforment, innovent sur la commune. Également les artistes qui produisent des nouvelles créations sur la commune. Donc, il y a un label de créer qui est accordé pour 3 ans, toutes les explications vous seront données dans le prochain numéro, avec un jury qui se réunit, avec une vraie labellisation de la créativité, de l'innovation, ou tout simplement de la spécificité Clodoaldienne. C'est bien cela qu'on veut mettre en avant, à travers ce label, c'est que Saint-Cloud est une mine d'or par tous les commerçants, artistes, chefs d'entreprises qui s'y trouvent.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, c'est une belle initiative effectivement ! Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Mme RECHAIN Conseiller municipal délégué du quartier Bords de Seine, Coteaux

■ **V.RECHAIN** : Quelques mots concernant la 1^{ère} édition des dialogues des quartiers Coteaux-Bords de Seine/Centre Village qui ont eu lieu jeudi 7 Février au sein de l'établissement « les jardins de Saint-Cloud » rue Dantan, ceux de Pasteur/Magenta-Montretout mercredi 13 Février au Conservatoire et ceux de l'Hippodrome Fouilleuse/Val d'Or mardi 12 mars aux 3 Pierrots. Nous remercions les personnes présentes d'avoir participé à ces soirées ; des habitants non coutumiers de la réunion de quartier sont venus assister à ces dialogues, préférant cette nouvelle formule plus interactive, et intéressées également par le changement de lieu.

Ces soirées furent l'occasion de débattre, d'échanger, de donner des points de vue sur la vie des quartiers. Différents thèmes ont été abordés comme l'urbanisme, la voirie, les commerces de proximité ou encore la faune, la flore en ville, la gestion des déchets, les installations sportives... Beaucoup de thèmes ont été abordés. Chacun a pu s'exprimer, cette formule plus axée sur le dialogue sans thème prédéfini a plu aux intervenants ; nous renouvèlerons donc ces rencontres l'année prochaine.

Nous rappelons que le budget habituellement présenté lors de la réunion annuelle fait dorénavant l'objet d'une réunion publique au Carré qui a eu lieu cette année jeudi 17 janvier.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

LE MAIRE : Merci Madame RECHAIN, vous avez bien raison c'est une nouvelle formule très attractive qui a eu beaucoup de succès et qui correspond à une attente des Clodoaldiens. C'est une initiative des élus en charge des quartiers, et c'est une belle initiative. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE M. PORTEIX
Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village

■ **N. PORTEIX**: Merci Monsieur le Maire. **La campagne de recensement 2019** s'est achevée début mars. Je vais vous donner juste 2 chiffres : le taux logements non enquêtés à Saint-Cloud 4,7% ce qui est un très bon taux à comparer avec celui d'Ile-de-France qui est de 7,9%. Ensuite le taux de réponses internet qui a atteint 79% à Saint-Cloud comparé à 55 % en Ile-de-France, et pour les Hauts-de-Seine 58%. Merci aux Clodoaldiens qui ont répondu à cette enquête et surtout un grand merci à nos cinq agents recenseurs qui ont accompli cette mission difficile.

Les élections européennes se dérouleront dimanche 26 mai, donc dans moins de deux mois. Une nouveauté cette année, la date butoir pour les inscriptions sur la liste électorale est le 31 mars. Il reste donc encore quelques heures pour s'inscrire. Les inscriptions sont possibles jusqu'à la dernière minute par internet sur le site service-public.fr en vérifiant bien les justificatifs à fournir. Pour ces élections la constitution des bureaux de vote va commencer dès la semaine prochaine et nous avons besoin de la participation d'assesseurs dans chacun de nos 21 bureaux pour assurer la bonne tenue du scrutin. J'invite les Clodoaldiens qui souhaitent donner quelques heures de leur temps pour assurer les fonctions d'assesseurs à se manifester, de préférence auprès des représentants locaux des listes qu'ils souhaitent représenter, ou à défaut ils peuvent me contacter. J'associerai bien évidemment les responsables locaux des différentes listes à la constitution des listes d'assesseurs.

Toujours au sujet des élections nous avons constitué la **commission de contrôle des listes électorales** conformément à la réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Cette commission est nommée par le Préfet. Elle est constituée de membres des différents groupes de notre Conseil municipal. Le nombre de conseillers des différents groupes est défini par la loi. Je vais vous les citer.

Pour le groupe de la majorité municipale les titulaires sont : Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON et Madame du SARTEL. Les suppléants sont : Madame RECHAIN, Madame MARTIN et Monsieur GAILLARD

Pour le groupe Saint-Cloud c'est Vous le membre titulaire est Madame CALGARO et la suppléante: Madame LABATUT.

Pour le groupe Saint-Cloud Rive Gauche le membre titulaire est Madame NADO, et le suppléant est Monsieur BRUNSCHVICG.

La commission se réunira mardi prochain pour une présentation de son rôle et son fonctionnement puis le 2 mai pour effectuer les vérifications d'inscriptions et de radiations.

Dernier sujet concernant l'état civil ; une **réforme de la réglementation sur les reconnaissances d'enfants** est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019. Ces nouvelles dispositions issues de la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 « immigration maîtrisée, un droit d'asile et intégration réussie » ont pour objectif de lutter contre les reconnaissances de paternité frauduleuses. Depuis le 1^{er} mars 2019, les pères dans le cadre de couples non mariés qui viennent reconnaître un enfant doivent obligatoirement fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. On constate que ce n'est pas toujours évident de penser à cela après une nuit blanche à la sortie de la maternité et on voit des pères arriver sans ces documents.

Par ailleurs, sur le même principe que les auditions de mariages, l'officier d'état civil a la possibilité de procéder à une audition de l'auteur de la reconnaissance en cas de suspicion de fraude. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Madame COVO.

COMMUNICATION DE MME. COVO
Conseillère municipale déléguée, à la Petite Enfance



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

■ **A.COVO**: Merci Monsieur le Maire. La journée pédagogique annuelle de la Petite enfance a eu lieu vendredi 22 mars. Les équipes de crèches étaient réunies pour la journée.

Dates à retenir pour les fermetures de crèches, elles seront fermées le :

- lundi 22 avril (Pâques),
- du vendredi 26 avril au soir au lundi 6 mai au matin,
- le mercredi 8 mai,
- du mercredi 29 mai au soir au lundi 3 juin au matin.

À noter, des regroupements de structures seront effectués du lundi 6 au vendredi 10 mai.

Pour information, aujourd'hui il y a une grosse journée nationale de grève des personnels de crèches. La ville a été impactée. Des crèches ont été fermées ; il s'agit de Clair de Lune, Petits Loups, Petite Ourse, la Baleine bleue, les Lutins et la Petite Sirène. La crèche Boucle d'Or a fonctionné avec des horaires réduits de 9h à 17h30. Les familles avaient été préalablement informées dès le lundi soir, par voie d'affichage dans les structures et par courriels adressés par les directrices. Je remercie le service de la Communication qui a relayé l'information par les réseaux sociaux.

LE MAIRE : Merci Madame COVO. Monsieur GAILLARD, Monsieur MONJOLE, pas de communication. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE MME. SAGROUN Conseillère municipale déléguée, à la Jeunesse

■ **E.SAGROUN** : Merci Monsieur le Maire. Le prochain PSC1 est prévu le samedi 30 mars de 9h à 17h. La séance suivante aura lieu samedi 18 mai. Inscrivez-vous, vous pourrez ainsi sauver des vies.

Un tournoi de football est organisé par le Conseil des jeunes mercredi 17 avril, de 13 heures à 16 heures au stade du Pré-Saint-Jean.

La date de la prochaine bourse initiative jeunes est fixée au jeudi 16 mai 2019. Déjà 4 à 5 dossiers sont à l'étude.

Pour ces 50 ans, l'association des parents d'élèves l'AIPE à proposer à la mairie de travailler conjointement afin d'organiser plusieurs événements autour du thème " nos enfants, nos écrans et nous...". Conférences, ateliers et pique-nique seront au programme. Cet événement s'adressera aux parents, aux adolescents et à l'ensemble de la famille. Les dates seront communiquées très prochainement par l'association.

Le 28 juin aura lieu la traditionnelle fête de l'Accueil Jeunes, à vos agendas ! Merci.

LE MAIRE: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.

IV - DÉLIBÉRATIONS :

LE MAIRE : Délibération 1, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**. Délibération 2.

15 : INSTALLATION DE MADAME GERALDINE MAGNIER, NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

LE MAIRE : Cette délibération appelle l'installation de Madame Géraldine MAGNIER, suite à la démission de Monsieur Thierry DIAI, Conseiller municipal élu sur la liste « *Saint-Cloud, c'est vous*. J'ai transmis sa démission au Préfet des Hauts-de-Seine. Nous avons donc le plaisir d'accueillir et d'installer Madame Géraldine MAGNIER qui était suivante de liste « *Saint-Cloud, c'est vous* lors des élections municipales de mars 2014. Nous prenons acte de sa présence en tant que conseillère municipale au sein du groupe « *Saint-Cloud, c'est vous*. Nous vous souhaitons la bienvenue.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

VU le courrier de démission en date du 29 janvier 2019 de Monsieur Thierry DIAI, Conseiller municipal élu sur la liste « *Saint-Cloud, c'est vous* », et sa transmission au Préfet des Hauts-de-Seine,

CONSIDÉRANT que le suivant de la liste « *Saint-Cloud, c'est vous* » est Madame Géraldine MAGNIER-DEBLAYE,

CONSIDÉRANT que Madame Géraldine MAGNIER-DEBLAYE de la liste « *Saint-Cloud, c'est vous* » a accepté de siéger au sein du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** de l'installation immédiate de Madame Géraldine MAGNIER-DEBLAYE, en qualité de Conseillère municipale au sein du groupe « *Saint-Cloud, c'est vous* ».

16: COMMISSION DES TRAVAUX – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

LE MAIRE : Cela entraîne quelques aménagements dans nos commissions ; Monsieur DIAI était membre de la commission des travaux et donc Madame MAGNIER souhaite lui succéder. Je vous propose de désigner Madame MAGNIER afin d'entériner sa présence au sein de la commission des travaux. Je vous propose de le faire à mains levées, s'il n'y a pas d'opposition. Il n'y pas d'observation, pas de vote contre, pas d'abstention
Unanimité merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2121-22 et L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal pour la mandature 2014-2020, approuvé par délibération en date du 11 avril 2014, fixant notamment la liste des commissions,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 portant élection des membres des Commissions permanentes des Finances et des Travaux,

CONSIDÉRANT la démission le 29 janvier 2019 de Monsieur Thierry DIAI, Conseiller municipal élu sur la liste « *Saint-Cloud, c'est vous* »,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein de la Commission des Travaux, instance à laquelle il participait,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Madame Géraldine MAGNIER-DEBLAYE, suivante de la liste « *Saint-Cloud, c'est vous* »,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ARTICLE UNIQUE : **DÉSIGNE** Madame Géraldine MAGNIER-DEBLAYE au sein de la Commission des Travaux, en remplacement de Monsieur Thierry DIAI, qui a démissionné de ses fonctions d'élu municipal.

17 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2018

E.SEYNAVE : Merci Monsieur le Maire, Vous avez derrière la délibération le tableau qui donne les chiffres sur lesquels notre trésorière est parfaitement en phase avec ceux du service des finances de la ville. Ces chiffres sont différents de ceux que vous allez voir parce que dans ce document on ne fait pas état des restes à réaliser. Ne soyez pas étonnés si les chiffres diffèrent. Le seul point important c'est de comparer le résultat de clôture 2017 qui s'élève à 480 267€ à celui de 2018 qui lui s'élève à un peu moins de 8 millions. Vous voyez que ça a évolué de façon considérable. Je vous propose d'aborder ce sujet lors du débat sur le compte administratif.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Nous étions réunis en commissions conjointes, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture 2018 est parfaitement identique à celui du comptable public comme constaté dans l'état II-2 ci-joint,

CONSIDÉRANT que les écritures du compte de gestion du comptable public sont identiques à celles du compte administratif,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'approbation du compte de gestion du comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2018, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre régionale des comptes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

18 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

LE MAIRE : Délibération extrêmement importante, appelle l'élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif. Nous vous proposons la candidature de Monsieur Dominique LEBRUN pour exercer cette mission. Nous pouvons voter à mains levées ? Pas d'objection, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-14,

CONSIDERANT que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif,

ARTICLE UNIQUE : ELIT Dominique LEBRUN, Premier adjoint au Maire, comme Président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2018.

19 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

D.LEBRUN : Vous savez donc que le compte administratif donne les résultats de l'exécution du Budget de l'année précédente, donc 2018. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes. Je vais laisser la parole à Monsieur SEYNAVE.

E.SEYNAVE : Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur (c'est-à-dire le Maire). Le résultat dégagé doit bien sûr être conforme à celui qui ressort du compte de gestion établi par le comptable public.

La comptabilité de la commune est organisée par la norme comptable M14 en vigueur depuis 1997.

Le vote du compte administratif par le Conseil municipal vaut arrêté définitif des comptes et donne quitus au Maire de sa gestion pour l'exercice considéré.

Le résultat excédentaire ou déficitaire est repris soit au Budget Primitif, soit au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant (ce sera le cas cette année).

Le budget primitif 2018 a été voté par le Conseil municipal le 1^{er} février 2018. Il a été modifié trois fois par des décisions modificatives (conseils municipaux des 5 juillet, 27 septembre et 20 décembre 2018).

L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes 2018.

Le tableau simplifié ci-dessous donne pour l'Investissement, le Fonctionnement et pour les deux sections réunies l'état des soldes de recettes et de dépenses après arrêté des comptes.

Le compte administratif 2018 s'établit ainsi :

Le résultat :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES			
Total des prévisions	68 356 881,54	28 330 927,57	96 687 809,11
Réalisations	68 018 770,28	19 751 275,89	87 770 046,17
Reste à réaliser		4 632 462,38	4 632 462,38
Résultat 2017	1 777 912,23		1 777 912,23
Total	1 439 800,97	-3 947 189,30	-2 507 388,33
DEPENSES			
Total des prévisions	68 356 881,54	28 330 927,57	96 687 809,11
Réalisations	64 845 382,47	15 169 569,15	80 014 951,62
Reste à réaliser		4 459 170,05	4 459 170,05
Résultat 2017		4 681 057,37	4 681 057,37
Total	3 511 499,07	4 021 131,00	7 532 630,07
TOTAL 2018	4 951 300,04	73 941,70	5 025 241,74

Le résultat fait apparaître un excédent de 5 025 241.74 € qui sera repris en recettes de fonctionnement dans le budget supplémentaire de l'exercice 2019.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Cet excédent exceptionnel s'explique par le programme important de cessions foncières réalisées en 2018 qui conduit à un excédent d'investissement de l'exercice de 4 581 K€.

En fonctionnement, le résultat excédentaire est quasi identique à celui de l'année 2017 à 4 951 K€.

L'historique : il s'agit ici de comparer ces résultats avec ceux de l'exercice précédent, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat net
2013	2 928 660,42 €	-2 306 226,26 €	622 434,16 €
2014	1 876 910,33 €	-1 545 390,11 €	331 520,22 €
2015	2 680 418,45 €	-1 076 390,14 €	1 604 028,31 €
2016	3 972 979,06 €	-1 813 250,01 €	2 159 729,05 €
2017	5 161 325,02 €	-3 383 412,79 €	1 777 912,23 €
2018	4 951 300,04 €	73 941,70 €	5 025 241,74 €

1. Les faits marquants de l'année 2018

1.1 La création du Territoire

La création de l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » (POLD), au 1^{er} janvier 2016, a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux flux financiers :

Recettes : la commune perçoit :

- de l'Etat : la part départementale de fiscalité ménage (Taxe d'Habitation et Taxe Foncière Non Bâti),
- de la Métropole du Grand Paris : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (Attribution de Compensation),

Dépenses : la commune reverse à l'EPT dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :

- la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
- la dotation part salaire (fiscalité économique),

Pour 2018, le montant total de FCCT versé par la ville a été de 7 786 310.51 €. Ce montant résulte du pacte fiscal et financier négocié entre les 11 communes, permettant un équilibre entre chacune d'elles.

1.2 L'évolution de la DGF et des péréquations

Le budget primitif 2018, voté le 1^{er} février 2018, ne contenait que des évaluations des montants de la DGF et des deux fonds de péréquations. Les montants n'ont été définitifs que lors du vote des décisions modificatives n°1 et n°3.

Ainsi, il est intéressant d'analyser l'évolution de ces chiffres sur les quatre derniers exercices :

Recettes	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution CA 18/CA 17
DGF	5 145 776 €	4 635 394 €	3 722 988 €	2 790 189 €	2 040 140 €	1 760 769 €	-279 371 € -13.69 %

dépenses	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution CA 18/CA 17
FSRIF	483 264 €	1 129 692 €	1 990 546 €	2 675 050 €	2 692 167 €	3 198 159 €	505 992 € 18.79 %
FPIC	0 €	586 749 €	1 232 073 €	2 306 039 €	2 083 951 €	3 186 936 €	1 102 985 € 52.93 %
TOTAL	483 264 €	1 716 441 €	3 222 619 €	4 981 089 €	4 776 118 €	6 385 095 €	1 608 977 €

Au total, la participation de la ville sur ces 3 postes a augmenté de 1 888 348 € par rapport à l'année 2017.

Le FPIC demandé au territoire POLD a été d'un montant de 57 579 711 €, réparti de la manière suivante :

- 17 642 554 € payé par l'EPT : 1 469 395 € pour la part de Saint-Cloud,
- 39 937 157 € payé par les communes membres : 3 186 936 € payé par Saint-Cloud.

Ainsi, la contribution totale de la ville au FPIC au titre de l'année 2018 s'élève à 4 656 331 €.

1.3 Les opérations d'acquisitions et de cessions

Le budget 2018 contient un volet foncier important pour poursuivre la réalisation des projets d'aménagement : la restructuration du marché des Avelines, l'opération d'aménagement « La Source ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Le détail de ces opérations est présenté au chapitre 5 de la présente note.

2. La section de Fonctionnement

Cette année, la **section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 4 951 300.04 €.**

Ce résultat sera analysé sur les seules écritures réelles : avec un excédent de recettes réelles (1 442 K €) + des économies en dépenses réelles (1 255 K €), auxquelles sont ajoutées la prévision de virement (2 163 K€) et l'écart sur opérations d'ordre (91 K€).

2.1 Les recettes

Les recettes totales sont supérieures aux prévisions faites lors de l'établissement du Budget :

Recettes prévues	68 356 881.54
Recettes encaissées	68 018 770.28 (réalisations de l'exercice)
	<u>1 777 912.23</u> (résultat antérieur)
	1 439 800.97

Chapitres		Prévisions	Réalisations	Ecart
013	Atténuation de charges	100 000.00	16 746.61	-83 253.39
70	Produits des services	4 022 600.00	4 390 760.54	368 160.54
73	Impôts des ménages	46 930 631.00	47 606 436.55	675 805.55
74	Dotations, participations	4 499 759.00	4 807 902.03	308 143.03
75	Autres produits de gestion courante	791 700.00	877 965.11	86 265.11
76	Produits financiers	7 300.00	7 299.77	-0.23
77	Produits exceptionnels	20 915.00	107 865.96	86 950.96
	Cessions foncières	10 067 974.13	10 067 974.13	0.00
	Total opérations réelles	66 440 879.13	67 882 950.70	1 442 071.57
042	Opérations d'ordre	5 000.00	2 729.40	-2 270.60
	Cessions foncières	133 090.18	133 090.18	0.00
043	Renégociation dette	0.00	0.00	0.00
	Total opérations d'ordre	138 090.18	135 819.58	-2 270.60
	TOTAL	66 578 969.31	68 018 770.28	1 439 800.97

002	Résultat antérieur	1 777 912.23	1 777 912.23	0.00
	TOTAL	68 356 881.54	69 796 682.51	1 439 800.97

L'excédent de **recettes réelles s'élève à 1 442 071.57 €** et s'explique comme suit :

2.1.1 Les produits des services (70) ont généré 368 160.54 € de recettes supplémentaires :

- les participations familiales aux crèches : 1 304 K€ (+167 K€),
- les forfait post-stationnement : 932 K€ (+32 K€),
- les droits d'entrées dans les établissements culturels : 499 K€ (+41 K€),
- les mises à disposition de personnel à POLD : 445 K€ (+25 K€),
- les droits d'entrées à la piscine municipale et au tennis : 363 K€ (+56 K€),
- les participations familiales aux séjours et classes découvertes : 338 K€ (+34 K€),
- les redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier et de ses dépendances pour les travaux, les chantiers ou les animations : 310 K€ (+5 K€),
- les droits et concessions au cimetière : 125 K€ (-2 K€).

2.1.2 Les recettes fiscales (73) sont supérieures aux prévisions pour un montant de 675 805.55 € :

- la fiscalité directe locale (TH et TF) : 29 332 K€ (+379 K€ de rôles supplémentaires),
- les droits de mutation ont produit une recette de 3 915 K€ (+215 K€),
- les droits de stationnement : 1 641 K€ (+91 K€).

2.1.3 Les dotations et participations (74) sont de 308 143.03 € supérieures aux prévisions :



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

- le FCTVA en fonctionnement : 110 K€ (+10 K€),
- les subventions de la CAF et autres : 1 977 K€ pour la petite enfance (+317 K€).

2.1.4 Les produits de gestion courante (75) : revenus des immeubles augmentent de 86 265.11 € (décalage de calendrier sur la vente du commissariat)

2.1.5 les produits financiers (76) sont conformes aux prévisions.

2.1.6 Les produits exceptionnels (77) enregistrent 86 950.96 € de recettes supplémentaires :

- Pénalités appliquées aux fournisseurs : 15 K€
- Autres produits exceptionnels : 90 K€ (rbt sur frais de notaire, sur contentieux, sur sinistres...)
- Produits de cession : ce compte enregistre les cessions foncières 10 067 974.13 €, ce chapitre sera détaillé au chapitre 5 de la présente note.

2.2 Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits.

Dépenses prévues	68 356 881.54
Dépenses effectives	64 845 382.47 (réalisations de l'exercice)
	3 511 499.07

Chapitres		Prévisions	Réalisations	Ecart
011	Charges à caractère général	12 309 957.12	11 624 539.86	685 417.26
012	Charges de personnel	21 437 962.00	21 070 966.02	366 995.98
014	Péréquations	6 385 095.00	6 385 095.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	12 691 691.39	12 684 572.42	7 118.97
66	Charges financières	810 000.00	787 083.27	22 916.73
67	Charges exceptionnelles	372 200.00	199 781.66	172 418.34
	Total opérations réelles	54 006 905.51	52 752 038.23	1 254 867.28
042	Opérations d'ordre	1 986 000.00	1 892 279.93	93 720.07
	Cessions foncières	10 201 064.31	10 201 064.31	0.00
043	Renégociation dette	0.00	0.00	0.00
	Total opérations d'ordre	12 187 064.31	12 093 344.24	93 720.07
	TOTAL	66 193 969.82	64 845 382.47	1 348 587.35

023	Virement à l'investissement	2 162 911.72	0.00	2 162 911.72
	TOTAL	68 356 881.54	64 845 382.47	3 511 499.07

Ce résultat procède, pour l'essentiel, des économies sur les **dépenses réelles pour 1 254 867.28 €** :

2.2.1 Les charges à caractère général (011) : 685 417.26 € d'économies, soit 5.57 % des crédits ouverts, les articles les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions	Réalisations	Ecart
Contrat,	3 837 K€	3 731 K€	106 K€
Travaux voirie	1 080 K€	978 K€	102 K€
Maintenance	351 K€	277 K€	74 K€
Honoraires	66 K€	32 K€	34 K€
Télécommunications	238 K€	188 K€	50 K€
Autres services extérieurs	352 K€	308 K€	44 K€

2.2.2 Les dépenses de personnel (012) : ce chapitre recouvre les charges de rémunération du personnel mais aussi des dépenses annexes (assurance, médecine du travail et cotisation au CNAS).



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Pour 2018, les dépenses se sont élevées à 21 070 966.02 €, avec une « économie » de 366 995.98 € soit 1.71 % des crédits ouverts. Cet écart est la conséquence d'une gestion très rigoureuse des effectifs et de la rationalisation de la gestion des postes dans chacun des pôles.

Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 20 566 K€ mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (233 K€), le recours à du personnel extérieur (113 K€), la cotisation au CNAS (96 K€) et la médecine du travail (62 K€).

Notons que par rapport à l'année 2017, l'augmentation de ce chapitre s'élève à 3 % en raison des recrutements réalisés à compter de la rentrée de septembre pour l'ouverture des deux établissements de petite enfance et de l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) sur les traitements.

	BP 2018	CA 2018
Traitements et charges	19 838 000.00	19 557 973.06
Prime de fin d'année	750 000.00	732 478.00
Heures supplémentaires	190 000.00	192 340.00
Astreintes	85 000.00	84 093.00
Total	20 863 000.00	20 566 884.06

2.2.3 Les autres charges de gestion courante (65) enregistrent un reliquat de crédits de 7 K€.

Le montant définitif du FCCT est de 7 786 K€, à comparer à la contribution de l'année 2017 qui s'élevait à 9 110 K€ soit une économie de 1 324 K€.

Ce chapitre recouvre également le versement des subventions aux associations : 2 718 983 €, des DSP petite enfance et de la crèche du carrousel jusqu'au 31 août 2018.

2.2.4 Les charges financières (66) sont inférieures aux prévisions (-22 K€), conséquence de la renégociation de la dette. Le remboursement des intérêts s'élève à 795 K€. De plus, la trésorerie positive durant l'année, a eu pour conséquence un faible recours à la ligne de trésorerie (moins de 3 K€).

2.2.5 Les charges exceptionnelles (67) sont également en baisse ; les dépenses relatives à la politique familiale (AMGED, prime 3^{ème} enfant) s'élèvent à 173 K€.

3. L'investissement

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est excédentaire pour un montant de 4 581 706.74 € en raison des cessions foncières réalisées. Compte tenu des résultats antérieurs (-4 681 057.37 €) et des restes à réaliser (173 292.33 €), le résultat de clôture de la section d'Investissement fait apparaître un excédent de 73 941.70 €.

3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes encaissées au titre de l'exercice sont inférieures aux prévisions :

Recettes prévues	28 330 927.57
Recettes	19 751 275 89 (réalisations de l'exercice)
	<u>4 632 462.38</u> (reste à réaliser)
	-3 947 189.30

Chapitres		Prévisions	Réalisations	Reste à réaliser	Ecart
10	Dotations, fonds divers	1 380 000.00	1 042 052.85	0.00	-337 947.15
1068	Affectation du résultat	3 383 412.79	3 383 412.79	0.00	0.00
13	Subventions invest.	1 673 080.39	535 897.17	1 032 100.38	-105 082.84
16	Emprunts et dettes	4 888 681.49	950 000.00	3 050 000.00	-888 681.49
165	Cautionnements	5 000.00	1 424 .04	0.00	-3 575.96
21	Immob. corporelles	0.00	250.42	0.00	250.42
27	Autres immob financ.	239 872.00	151 439.50	76 512.00	-11 920.50



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

024	Produits de cessions	564 875.87	0.00	473 850.00	-91 025.87
4542	Opération pr cpte de tiers	6 600.00	6 600.00		0.00
	Total opérations réelles	12 141 522.54	6 071 076.77	4 632 462.38	-1 437 983.39
040	Opérations d'ordre	1 986 000.00	1 892 279.93	0.00	-93 720.07
	Acquisitions/cessions	11 729 893.31	11 729 893.31	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	310 600.00	58 025.88	0.00	-252 574.12
	Total opérations d'ordre	14 026 493.31	13 680 199.12	0.00	-346 294.19
	TOTAL	26 168 015.85	19 751 275.89	4 632 462.38	-1 784 277.58
021	Virement de fonct.	2 162 911.72	0.00	0.00	-2 162 911.72
	TOTAL	28 330 927.57	19 751 275.89	4 632 462.38	-3 947 189.30

Cet écart de **recettes réelles de 1 437 983.39 €** s'explique, pour l'essentiel, comme suit :

3.1.1 Les dotations et fonds divers (10) sont inférieurs aux prévisions de 338 K€ :

- la taxe d'aménagement s'est élevée à 309 K€ (- 390 € par rapport à la prévision),
- le FCTVA a généré 52 K€ de recettes supplémentaires pour un total de 732 K€.

3.1.2 Les recettes de subventions d'équipement (13) sont également inférieures de 106 K€ en raison du décalage de calendrier sur les opérations financées dans le cadre du contrat de développement (marché des avelines et stade M. Tacconi), les subventions reçues concernent :

- les subventions de l'Etat :
 - 10 708 € pour l'auditorium du conservatoire,
 - 28 000 € pour les travaux rue du Calvaire,
 - 10 000 € pour le développement du numérique dans les écoles.
- Les subventions issues des fonds de concours versés par le Territoire pour 202 K€ et une subvention de la MGP pour l'acquisition de véhicules électriques (2 600 €)
- les autres subventions :
 - 26.7 K€ du SIGEIF,
 - 10 K€ de la fondation du patrimoine, pour la restauration d'un tableau,
 - 17 K€ de l'Agence de l'eau.

3.1.3 L'emprunt (16) : non mobilisé en totalité avec un solde de 888 K€ :

Prévisions		Réalizations		Reste à réaliser	
BP	4 888 K€	Emprunt 2017 Bq Postale	150 K€	Emprunt 2017 CA	1 350 K€
		Emprunt relais Bq Postale	800 K€	Emprunt relais Bq Postale	1 700 K€
TOTAL	4 888 K€		950 K€		3 050 K€

3.1.4 Les autres recettes (024) : vente des places de parking 38-40 bd de la République à Immobilière 3F dans le cadre du projet de restructuration du marché des Avelines avec une promesse de vente en cours pour un montant de 474 K€.

3.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits :

Dépenses prévues	28 330 927.57
Dépenses	15 169 569.15 (réalisations de l'exercice)
	4 459 170.05 (restes à réaliser)
	<u>4 681 057.37 (résultat antérieur)</u>
	4 021 131.00

Chapitres	Prévisions	Réalizations	Reste à réaliser	Ecart
-----------	------------	--------------	------------------	-------



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

16	Emprunts et dettes	2 035 000.00	2 029 782.91		5 217.09
	Acquisitions foncières	585 000.00	585 000.00		0.00
27	Autres immob. Financ.	93 000.00	88 300.00		4 700.00
	Acquisitions foncières	3 303 000.00	3 303 000.00		0.00
20	Immob. incorporelles	885 147.20	117 695.63	354 243.15	413 208.42
204	Subventions d'équip.	481 251.68	396 169.29	44 812.59	40 269.80
21	Immob. corporelles	3 315 149.02	1 209 179.24	491 923.54	1 614 046.24
	Acquisitions foncières	1 419 828.71	1 419 828.71		0.00
23	Travaux	9 548 374.41	4 291 338.91	3 568 190.77	1 688 844.73
4541	Opération pr cpte de tiers	6 600.00	6 600.00		0.00
	Total opérations réelles	21 672 351.02	13 446 894.69	4 459 170.05	3 766 286.28
040	Opérations d'ordre	5 000.00	2 729.40		2 270.60
	Cessions foncières	133 090.18	133 090.18		0.00
041	Opérations patrim.	310 600.00	58 025.88		252 574.12
	Acquisitions foncières	1 528 829.00	1 528 829.00		0.00
	Total opérations d'ordre	1 977 519.18	1 722 674.46	0.00	254 844.72
	TOTAL	23 649 870.20	15 169 569.15	4 459 170.05	4 021 131.00

001	Solde antérieur	4 681 057.37	4 681 057.37		
	TOTAL	28 330 927.57	19 850 626.52	4 459 170.05	4 021 131.00

Ce résultat procède de l'addition de reliquats sur les **dépenses réelles pour 3 766 286.28 €**, dont :

3.2.1 Les immobilisations incorporelles (20) : ce chapitre recouvre les études, acquisitions de logiciels, acquisitions de baux commerciaux. Le solde est de 413 K€ du fait du report de certaines opérations (préemption commerciale, prestations informatiques, géoréférencement des réseaux Eclairage public, études sur des projets fonciers).

3.2.2 Les dépenses relatives aux subventions d'équipement (204) : il s'agit des subventions à la brigade de sapeurs-pompiers (65 K€), à la maison médicale (87 K€) et les dépenses effectuées au titre du subventionnement de logements sociaux pour 244 000 €.

3.2.3 Les immobilisations corporelles (21) : ce chapitre recouvre les dépenses d'achat de matériel et d'acquisitions foncières (détaillées en paragraphe 5). Des optimisations de coûts ont été réalisées sur les acquisitions de matériel informatique et de mobilier. De même, des dépenses d'équipements sportifs ont été décalées (-180 K€), ainsi que le projet de signalétique sur les bâtiments (-290 K€). Enfin, une acquisition foncière a été décalée en 2019.

3.2.4 Les immobilisations en cours - travaux (23) :

- sur les travaux de voirie et d'espaces verts : le total des dépenses s'élève à 2 131 K€, les restes à réaliser se chiffrent à 1 584 K€ et le solde des crédits ouverts est de 249 K€.

Parmi les travaux de l'année, citons la fin des travaux de requalification de la rue du Calvaire pour un montant de 603 K€ et les travaux de requalification de la rue de Buzenval pour un montant de 797 K€.

- sur les travaux de bâtiments : le total des dépenses s'élève à 2 041 €, les restes à réaliser se chiffrent à 1 731 K€ et le solde des crédits ouverts est de 1 058 K€. Les projets sur le système de chauffage au gymnase des Tourneroches (220 K€) ont été reportés, tout comme les crédits inscrits sur le projet des Avelines (800 K€).

Parmi les opérations bâtiment réalisées cette l'année, notons :

- les travaux de rénovation dans les écoles : 198 K€.
- les travaux de rénovation à la Médiathèque : 102 K€,
- le démarrage des travaux sur le bâti de l'église Saint-Clodoald : 187 K€
- les travaux des tennis des Coteaux : 735 K€,
- les travaux de réaménagement de la crèche Manège enchanté : 391 K€.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

3.2.5 Les autres immobilisations financières (27) : il s'agit ici de l'avance faite par la ville à la crèche du Carrousel sur les subventions CAF et Département : 76 512 €.

Ce compte enregistre également les échelonnements des biens cédés : 3 303 K€

- lots en volume 38-40 bd République : 2 500 K€,
- parcelles villas J. Chieze : 800 K€,
- bail commercial 17 rue de l'église : 3 K€.

3.2.6 Les emprunts et dette (16) : ce chapitre comptabilise le remboursement du capital de la dette et le paiement échelonné de l'acquisition de l'immeuble 5 rue d'Orléans.

4. La dette

Nous distinguons la dette classique qui finance les investissements à long terme et l'emprunt relais contracté en 2018 destiné au financement de l'acquisition des terrains de « La source ».

La dette classique diminue de 1 874 K€ soit un peu moins de 2 millions d'euros, l'emprunt relais mobilisé à hauteur de 800 K€ en 2018 sera porté à 2 500 K€ au terme de l'acquisition en 2020.

	CA 2017	CA 2018	2018/2017
Encours au 31/12/N	33 051 583.76 €	31 977 582.11 €	-1 074 001.65 €
Encours sans emprunt relais	33 051 583.76 €	31 177 582.11 €	-1 874 001.65 €
Annuité en capital	2 016 436.42 €	2 024 001.65 €	
Annuité en intérêts	827 749.19 €	795 359.93 €	

Pour mémoire, la ville dispose de deux emprunts d'un montant total de 3 050 000 €, contracté mais non tiré :

- un emprunt de 1 350 000 € contracté en 2017,
- un emprunt relais de 1 700 000 € pour l'acquisition des terrains du secteur de la Source.

L'encours de la dette s'élève à 31 977 582.11 € au 31/12/2018, soit 1 068 €/habitant. Notons que la moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 446 € au 31/12/2017.

Enfin, la ville dispose d'une ligne de trésorerie, peu utilisée en 2018, pour un coût d'intérêt de 2 798.31 €

5. Les acquisitions et cessions foncières

5.1 Les acquisitions foncières : 1 959 455 €

Ces opérations sont inscrites et réalisées en section d'investissement.

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- Immeuble au 5 bis rue d'Orléans : 585 000 € en dépenses réelles, le coût total du bien est de 3 500 000 €, il est procédé à un paiement échelonné sur 6 années (jusqu'en 2020),
- Appartements au 42 boulevard de la République pour un montant total de 570 000 € pour la réalisation du projet des Avelines,
- Deux parcelles 1 rue de la Verrerie et 22 rue Gounod pour un montant de 40 041 €,
- Deux parcelles 9 rue Sevin Vincent et 10 bis rue de Garches pour un montant de 764 414 €, terrains rachetés à l'EPIF dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de « La Source ». Le coût total du bien est de 2 293 243 €, il est procédé à un paiement échelonné sur 3 années (jusqu'en 2020).

A ces montants, il convient d'ajouter les frais de notaire.

5.2 Les cessions foncières : 10 055 001 €

Ces opérations font l'objet d'une inscription budgétaire en section d'investissement au chapitre 024.

La réalisation des écritures s'opère de la manière suivante :

- la recette réelle est comptabilisée au compte 775 en fonctionnement, elle est complétée par :
- une écriture de sortie d'actif : un mandat en fonctionnement et un titre d'investissement de montant équivalent,



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

- une écriture de plus-value ou de moins-value selon le cas : un mandat en fonctionnement et un titre en investissement de montant équivalent,
Au final, la recette de cession apparaît en excédent de recette d'investissement.

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- Parking (34) situés aux bureaux de la Colline pour un montant de 196 000 €. Ces places de stationnement ont été acquises en 2017 et revendues à l'Institut Curie,
- Bail commercial 17 rue de l'église cédé au prix de 9 000 € échelonné par tiers sur deux années,
- Immeuble 11-13 rue de l'église cédé à Efidis pour un montant de 1 250 000 €,
- Lots en volume de l'ensemble immobilier 38-40 boulevard de la République à Immobilière 3F pour un montant de 7 000 000 €, pour la réalisation du projet de réhabilitation du marché des Avelines. Le versement du prix de cession est échelonné : en 2018, la ville a perçu 4 500 000 €, le solde du paiement s'effectuera en trois tiers selon le rythme de vente des logements par Immobilière 3F.
- Terrains d'assiette des villas J. Chieze cédés à Logement Francilien pour un montant de 1 600 000 €. Le versement du prix de cession est échelonné : en 2018, la ville a perçu 800 000 €, le solde du paiement s'effectuera en deux fois selon le rythme de vente des pavillons par Logement Francilien.
- Locaux du 27 rue Dailly (commissariat de police) cédé à la Préfecture de police de Paris pour 1

Le bilan de ces opérations se résume ainsi :

- Cessions foncières : 10 055 K€ dont 3 303 K€ en cessions échelonnées ce qui porte le montant encaissé en 2018 à 6 752 K€.
- Acquisitions foncières : 1 959 K€.
- Solde : 4 793 K€.

Les écritures de cessions et d'acquisitions foncières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES		DEPENSES	
		21	Acquisitions foncières 14 19 828,71
		16	Acquisitions foncières 585 000,00
		27	Cessions échelonnées 3 303 000,00
Total des dépenses réelles	0,00	Total des dépenses réelles	5 307 828,71
042	Cessions foncières 10 201 064,31	040	Cessions foncières 133 090,18
Total des dépenses d'ordre	10 201 064,31	041	Acquisitions foncières 1528 829,00
		Total des dépenses d'ordre	166 1919,18
TOTAL	10 201 064,31	TOTAL	6 969 747,89
RECETTES		RECETTES	
77	Cessions foncières 10 067 974,13		
Total des recettes réelles de fonctionne	10 067 974,13	Total des recettes réelles de fonctionne	0,00
042	Cessions foncières 133 090,18	040	Cessions foncières 10 201 064,31
			Acquisitions foncières 1528 829,00
Total des recettes d'ordre	133 090,18	Total des recettes d'ordre	11 729 893,31
TOTAL	10 201 064,31	TOTAL	11 729 893,31
RESULTAT	0,00	RESULTAT	4 760 145,42

D.LEBRUN : Merci Monsieur SEYNAVE pour cette présentation extrêmement détaillée. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le président de séance, je me fais expliquer le chiffre du résultat 2017 de la section investissement des tableaux de la page 2.

Madame RECHAIN a relevé une coquille, un symbole euro manquant à la dernière ligne de la page 10.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Réserve de voix de Mesdames SHEMTOV, CALGARO et MICHAUD.

Unanimité du reste des deux commissions réunies.

D.LEBRUN : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame MAGNIER.

G.MAGNIER : Oui j'ai 2 questions ; la 1^{ère} concerne les travaux de rénovation de la médiathèque, quels sont ces travaux ? Parce qu'il y a un moment il faisait très chaud, est-ce qu'il s'agit de la climatisation ?

S.de LARMINAT : L'année dernière on a refait la salle jeunesse à l'étage et on continue en faisant la salle complémentaire cet été. Donc c'est la remise en état de la salle complète. Il n'y a pas de travaux de climatisation prévus cette année.

G.MAGNIER : La 2^{ème} question c'est est-ce que les 2 policiers qui sont prévus ont été recrutés ou pas ?

O.BERTHET : Au niveau du recrutement on a effectivement recruté 2 policiers mais on a également eu 2 départs qui étaient prévus. Aujourd'hui on a encore 2 policiers à recruter, pour arriver à l'effectif complet qui sera de 8 et pouvoir mettre en place complètement les horaires étendus. On reçoit pas mal de monde en ce moment, on a pas mal de contacts et de cv qui nous arrivent, donc on ne désespère pas dans les meilleurs délais, d'arriver à avoir une PM au complet.

D.LEBRUN : Pas d'autre question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Saint-Cloud c'est vous ne prend pas part au vote. **Unanimité merci.**

S.MICHAUD : Nous ne prenons pas part au vote car nous ne sommes pas associés à la gestion des comptes.

E.SEYNAVE : Je rappelle que le vote est fait pour entériner l'excédent de 5 025 000 € et qu'on donne quitus au Maire pour ça. Donc vous ne voulez pas donner quitus.

D.LEBRUN : Le compte administratif a été largement adopté et je vous en remercie.

ADOPTÉE PAR 30 VOIX, LE GROUPE SAINT-CLOUD C'EST VOUS NE PREND PAS PART AU VOTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-12 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2018 approuvant le budget primitif,

VU les délibérations du Conseil municipal en dates du 5 juillet 2018, du 27 septembre 2018 et du 20 décembre 2018 approuvant respectivement la décision modificative n°1, la décision modificative n°2 et la décision modificative n°3,

CONSIDERANT l'annexe ci-jointe explicitant les éléments du compte administratif 2018 et la détermination du résultat,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires	68 356 881,54	28 330 927,57	96 687 809,11
REALISATIONS			
Recettes	68 018 770,28	19 751 275,89	
Dépenses	64 845 382,47	15 169 569,15	
Excédent	3 173 387,81	4 581 706,74	
Déficit			
RESTES A REALISER			
Recettes		4 632 462,38	
Dépenses		<u>4 459 170,05</u>	
Ensemble		173 292,33	
RESULTAT REPORTE			
Excédent			
Déficit	1 777 912,23		
		4 681 057,37	
RESULTAT CUMULE			
Excédent	4 951 300,04	73 941,70	
Déficit			
DISPONIBLE			5 025 241,74

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte administratif de la ville pour l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent net de 5 025 241,74 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

20 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

E.SEYNAVE : Il s'agit de faire le bilan des acquisitions et cessions, il suffit de lire le tableau qui est au verso de la délibération, qui fait la liste des toutes les opérations. Pour les acquisitions : l'immeuble du 5 rue d'Orléans ce sont les 585 000 € qui correspondent à la 5^{ème} annuité, 42 boulevard de la République : les 2 opérations de 190 000 € sont liées au marché des Avelines. Ce sont des immeubles qu'on a achetés et qu'on va détruire pour agrandir la place devant le marché pour lui donner plus de visibilité. Rue de la Verrerie et rue Gounod, ce sont des petites parcelles. Puis les parcelles que nous rachetons à l'EPFIF rue Sevin Vincent et rue de Garches sont des opérations qui concernent la Source pour un montant de 764 000€.

Pour les cessions il y a les emplacements de parkings que nous cédon à l'institut Curie, on en a parlé, on a préempté, on revend à l'euro près y compris les frais de notaire, les retards de charges... La ville ne perd rien. Pour mémoire l'institut Curie s'est engagé à acquérir 82 places, ils en sont à 45. Ensuite l'immeuble EFIDIS pour 1 250 000 €, là aussi opération blanche. Les terrains de la Villa Jean Chieze, c'est le reste à courir du bail emphytéotique de 1,6 millions. Même chose pour Immobilière 3F à 7 millions. Vous voyez que dans ces documents, on inscrit la totalité même si une partie sera versée sur les 2 ou 3 prochaines années. Pour finir, il y a le bail commercial de la rue de l'Eglise de 9 000€.

D.LEBRUN : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Président, Monsieur LEBRUN est surpris de la présence d'un bail commercial dans la liste des cessions. Il s'agit d'une opération commerciale qui doit bien être prise en compte dans le cadre de cette délibération. **Unanimité de la commission des finances.**

D.LEBRUN : Y a-t-il des questions ? Pas de question, **Nous prenons acte, merci.**

PRENDS ACTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que ce bilan est annexé au compte administratif de l'année,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2018 tel que indiqué dans l'annexe ci-jointe, elle-même annexée au compte administratif.

21 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2019

E.SEYNAVE : Il s'agit simplement d'entériner les taux pour l'année 2019. Compte tenu de la situation qu'on a longuement décrite, nous maintenons les taux de 2018. Les seules augmentations seront celles des bases. Le produit à inscrire sera donc de 29 134 000€. Sachant qu'au budget primitif 2019 nous avons inscrit 29 350 000 €. Donc il y a un écart positif supplémentaire qui sera inscrit lors du budget supplémentaire et lorsqu'on aura eu toute les notifications bien entendu. Vous savez qu'il y a une évolution importante sur la taxe d'habitation puisque le gouvernement a décidé d'exempter 80% des redevables sur 3 ans avec une échéance finale qui est en 2020 mais la 1^{ère} tranche a commencé en 2018. Pour notre commune, on s'est livré à un petit exercice et on a vu que 80% de ces redevables correspondent à Saint-Cloud à 23% des contribuables et que le montant prévu qui est dégrèvé par l'État s'élève à 627 151€ soit 3,9% du montant total de la TH. En multipliant ce chiffre par 3, on aura le chiffre final qui devrait s'élever à un peu plus d'1,8 million. Pour rappel des taux : 17,67 % pour la taxe d'habitation, 13,26 % pour la taxe foncière bâti et 14,22 % pour la taxe foncière non bâti. Je rappelle que le foncier non bâti ne rapporte que 22 000 € à la ville, autant dire que pour la ville il n'y en a plus.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, je me fais confirmer que la partie de la taxe d'habitation dégrèvée ne sera pas revalorisée par les futures hausses des bases. Réserve de voix de Madame NADO. **Unanimité du reste des commissions.**

LE MAIRE : Je profite de cette délibération car nous sommes en plein brouillard gouvernemental sur ce sujet pour que chacun comprenne bien les enjeux. Vous avez vu quels sont les produits, l'impact pour notre commune. Il se trouve que la mesure annoncée, la loi telle qu'elle est votée pour l'instant prévoit un dégrèvement en 3 ans, 30%, 60%, puis 100% pour les 80%. La cible finale c'est 80%. 80% auront un dégrèvement de la taxe d'habitation et 20% continueront à la payer.

1^{ère} observation sur cette cible finale c'est que le Conseil constitutionnel a fait savoir que ce n'était pas constitutionnel. Soit tout le monde avait un dégrèvement, soit personne n'en avait mais qu'on ne pouvait pas organiser l'inégalité de traitement face à l'impôt. Il y a une difficulté majeure aujourd'hui, à laquelle le gouvernement n'a pas de réponse : est-ce que le dégrèvement sera inégal ou pas ?

2^{ème} sujet constitutionnel également, à partir du moment où ce n'est pas une décision qui relève de la collectivité, mais que c'est une décision gouvernementale, on rentre dans la catégorie de dégrèvement et pas d'exonération. Ce n'est pas qu'un problème de langage, c'est un problème constitutionnel ; quand il y a un dégrèvement, il y a obligation de remboursement par l'État à la collectivité à l'intégralité avec une base de référence, qui serait probablement celle de 2017. Or, le produit annuel de la taxe d'habitation dans le pays c'est 22 milliards d'euros. Aujourd'hui il manque au gouvernement à peu près 12 milliards pour assumer l'ensemble de la politique sur lequel il s'est lancé, des 80% qui ne paieraient plus la taxe d'habitation. Je ne sais pas si vous avez observé le projet de loi de finances 2019, qui a été voté en décembre 2018 à l'Assemblée et au Sénat. Mais ce projet avançait un déficit du budget de l'État de 99 milliards d'euros. Déficit quasi historique sous la 5^{ème} république. À cela il faut ajouter les 12 milliards de l'annonce présidentielle du mois de décembre au moment de la crise des gilets jaunes. Plus la problématique des 22 milliards de produits généraux ou des 12 milliards à compenser sur la taxe d'habitation. Puis l'actualité d'aujourd'hui nous a fourni un autre outil de taille c'est la dépendance qui est estimée aux alentours de 10 milliards. Le ministre des comptes publics a annoncé que le dégrèvement aux collectivités serait probablement financé par de la dette. On serait sur un déficit qui serait de 120 milliards d'euros. Je ne vais pas refaire mon propos introductif où bien souvent l'État nous fait la leçon alors qu'il peut parfois être responsable lui-même des situations, mais les collectivités locales - et on vient de le voir dans notre compte administratif - sont excédentaires. C'est le cas pour notre commune, d'ailleurs c'est une obligation légale comme le rappelait Monsieur SEYNAVE. Pendant ce temps-là, depuis 40 ans et ce n'est pas seulement le gouvernement d'aujourd'hui, c'était en 76 le dernier budget voté à l'équilibre, l'État a un déficit budgétaire structurel. Là on se lance dans une bizarrerie, certes relativement démagogique, quand on dit aux gens vous allez payer moins d'impôts, à priori on arrive à attirer l'attention de quelques-uns, c'est un réflexe humain auquel chacun est sensible. Après il y a le principe de responsabilité qui est qu'une fois qu'on a dit ça et qu'on fait plaisir à son électorat, comment on organise l'opération ? Là à ce jour, personne, ni le Président, ni le 1^{er} ministre, ni le ministre des comptes publics, ni le Président de la commission des finances qui lui n'est pas de la même majorité, personne n'est capable de dire à l'Assemblée Nationale comment sera financée cette opération qui est en fait une opération d'enfumage. Elle consistait à couvrir le prélèvement insupportable de 22 milliards de CSG qui venait d'être annoncé pendant la campagne présidentielle.

Donc nous avons une grande difficulté sur laquelle il faut qu'on soit extrêmement vigilant, parce qu'il ne faudrait pas être les dindons de la farce sur cette taxe d'habitation qui représente une liberté locale. Si on arrivait à un dégrèvement de 100% de cette taxe, et là ce serait constitutionnel, ça poserait un autre problème de financement ça créerait une bizarrerie à Saint-Cloud comme dans toutes les communes c'est-à-dire que seuls les propriétaires paieraient un impôt local. Donc dans la même commune, vous aurez des gens locataires qui n'auraient plus aucun lien avec la ville du point de vue budgétaire ou fiscal, mais qui profiteraient des mêmes services et dans le même temps vous aurez des Clodoaldiens propriétaires qui eux auront un lien fiscal avec la commune. Ça c'est quelque chose d'assez étonnant quand on parle d'égalité, quand on parle de contribution à hauteur de ces proportions respectives. C'est assez étonnant d'organiser une telle disparité dans une commune. Moi je suis attaché aux libertés locales et je ne souhaite pas que dans la commune on organise une telle disparité, ça ne me paraît pas moralement et financièrement acceptable.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Saint-Cloud rive gauche. **Unanimité merci.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le « produit des impôts » inscrit de manière prévisionnelle au budget primitif 2019 est de 29 350 000 €.

CONSIDÉRANT que la création des deux niveaux de coopération intercommunale : la Métropole du Grand Paris et l'Établissement Public Territorial POLD a une incidence notable sur la fixation des taux locaux d'imposition puisque l'ensemble de la fiscalité des ménages est désormais perçue par les communes. Ainsi, les taux des communes et des anciens EPCI sont automatiquement additionnés pour produire le « nouveau » taux communal,

CONSIDÉRANT que les taux communaux 2018 étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 17,67 %

Taxe Foncière (bâti) : 13,26 %

Taxe Foncière (non bâti) : 14,22 %

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : FIXE ainsi qu'il suit les taux des impôts locaux pour 2019 :

- Taxe d'Habitation : 17,67 %

Taxe Foncière (bâti) : 13,26 %

Taxe Foncière (non bâti) : 14,22 %

22 : RESTITUTION DE LA COMPETENCE « DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION »

E.SEYNAVE : C'est une délibération technique et très symbolique. Vous savez que nous étions en EPCI, avec les villes de Garches et de Vaucresson dans Cœur de Seine et à l'époque nous avons décidé que c'était Cœur de Seine qui avait la compétence de vidéo surveillance. Donc nos opérations de vidéo surveillance ont été financées par la communauté d'agglomération et évidemment quand elle a disparu et qu'est apparu POLD, c'est POLD qui a repris cette compétence. Il s'avère que toutes les autres communes de POLD ne voyaient absolument pas l'intérêt que la vidéo surveillance soit une compétence territoriale. Donc nous récupérons cette compétence au niveau de notre commune. Ça ne change strictement rien sur le plan financier parce que ces dépenses étaient fléchées et réaffectées à Saint-Cloud. Donc on récupère le bien et les dépenses afférentes.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, abstention de Madame NADO. **Unanimité du reste de la commission.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Saint-Cloud rive gauche. **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-25-1,

VU la délibération de l'établissement public territorial « Paris Ouest La Défense » en date du 20 décembre 2017 transférant la compétence « dispositifs de vidéo protection » à la ville à compter du 1^{er} janvier 2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE la restitution de la compétence « Dispositifs de vidéoprotection » à la ville à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2 : APPROUVE le transfert de tous les droits et obligations y afférents.

23 : REDEVANCES D'OCCUPATION PRIVATIVE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER, DE SES DEPENDANCES, DES PARCS ET DES JARDINS PUBLICS – PRECISIONS DU DISPOSITIF

D.LEBRUN : Vous vous souvenez qu'en fin d'année dernière on avait voté le taux des redevances. Puis à l'expérience, on s'est rendu compte que pour un certain nombre d'entre elles, il était nécessaire d'apporter des précisions, à la fois pour ceux qui demandent de bénéficier de cette occupation, puis dans d'autres cas par rapport à la trésorerie de façon à fixer convenablement le montant des redevances. Donc il s'agit des 5 précisions qui sont reprises dans le tableau des montants des redevances.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur PIERSON souhaitait savoir si le tarif des terrasses évolue. Ce tarif n'évolue pas.

Madame MICHAUD a demandé si le comptoir de Saint-Cloud paie une redevance pour ses terrasses et à



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

combien celle-ci se monte. Monsieur LEBRUN confirme que c'est bien le cas, avec un tarif différent pour les terrasses ouvertes et fermées. Le total atteint au moins 5 à 6k€. **Unanimité des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-4, L. 2213-5, L. 2213-6 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2125-1 ;

VU le règlement de la voirie communale approuvé par le Conseil municipal le 10 mai 2012 ;

VU la délibération du Conseil municipal 2018-104 du 22 novembre 2018, instaurant les redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier, de ses dépendances, des parcs et des jardins publics ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter des précisions quant au dispositif afin d'améliorer la compréhension des montants des redevances appliquées depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

ENTENDU l'exposé du Premier adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances.

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux.

ARTICLE 1 : **FIXE** les montants applicables à partir du 1^{er} janvier 2019, avec les précisions complémentaires apportées conformément au tableau joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **RAPPELLE** que ces tarifs sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019, en application de la délibération du 22 novembre 2018. Ils sont applicables aux installations nouvelles ainsi qu'aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 3 : **DIT** que les recettes résultant de l'application de ces tarifs sont inscrites à l'exercice budgétaire en cours.

24 : DECLASSEMENT D'UN PARKING SITUÉ 50 RUE DE LA PORTE JAUNE

D.LEBRUN : Ce petit parking qui fait à peu près 200m² se situe derrière le parking public qui est le long de la rue de la Porte Jaune. En fait, depuis le début de la construction des Villas Jean Chiez, il avait été incorporé au projet, puisque le projet au point de vue du POS n'était réalisable qu'à partir du moment où on rajoutait ces 200m². Sauf que depuis c'est la copropriété qui l'entretient et le gère, mais juridiquement c'est la ville qui est propriétaire. Donc l'association syndicale libre de la résidence qui gère et utilise ce parking nous a demandé à ce qu'on régularise la situation. C'est l'objectif de ce reclassement qui va nous permettre de le mettre à disposition de la copropriété.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

VU le Code général de la Propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2141-1,

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L. 141-3,

VU la demande des propriétaires de la résidence « Villa Jean Chieze » pour régulariser l'occupation d'un parking,

CONSIDÉRANT que l'association syndicale libre de la résidence « Villa Jean Chieze » a pour vocation la gestion, l'administration et l'entretien des biens communs aux copropriétaires de la résidence,

CONSIDÉRANT que parmi ces espaces communs, un petit parking, situé à l'entrée de la résidence et cadastré AO 662 pour une surface de 200 m², appartient à la Ville depuis 2006, date à laquelle il lui a été cédé par le Département des Hauts-de-Seine,

CONSIDÉRANT que ce parking avait été inclus dans le permis de construire de la résidence pour répondre aux exigences du Plan d'occupation des sols en matière de stationnement,

CONSIDÉRANT que ce parking est entretenu et a été aménagé par l'ASL, et qu'il convient par conséquent de régulariser cet état de fait,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'historique sur la domanialité de ce parking, il convient de procéder à son déclassement,

CONSIDÉRANT en effet que même si la commune n'a pas eu connaissance d'un acte de classement, celui-ci n'est pas une condition indispensable à l'appartenance d'un bien au domaine public,

CONSIDÉRANT que la désaffectation effective du bien a été constatée par une décision du Maire n° 2019/0060, en date du 8 mars 2019.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **CONSTATE** le déclassement du parking situé 50 rue de la Porte Jaune et cadastré section AO numéro 662 d'une surface de 200 m².



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

25 : ADHESION AU PARTENARIAT DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

D.LEBRUN : Le système d'information géographique est très important pour une ville et surtout pour les services techniques qui sont en permanence amenés à aller le consulter et s'y référer. On a l'opportunité que POLD nous offre un accès à l'outil du système d'information géographique qui va nous permettre également d'échanger avec le département. C'est donc l'objet de cette adhésion au partenariat de mutualisation de l'information géographique et d'approbation de la charte graphique partenariale.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci. Monsieur le Maire. **Unanimité des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le Code de l'environnement, notamment l'article L. 127-8 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 312-1 et L. 312-1-1 ;

VU la directive INSPIRE, rendant obligatoire le partage d'informations géographiques entre autorités publiques ;

CONSIDERANT la charte partenariale établie par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour répondre aux obligations de la directive européenne INSPIRE ;

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion à la démarche partenariale de mutualisation de l'information géographique ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec le département des Hauts-de-Seine la demande d'adhésion à la démarche et tous les documents y afférents ;

ARTICLE 4 : DESIGNE Dominique LEBRUN, Premier adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports, comme représentant de la Ville au sein du comité de pilotage de la charte.

26: REPRESENTATION-SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « COMMUNAUTE PARIS-SACLAY »

D.LEBRUN : C'est une situation assez classique qui arrive fréquemment. Dans le cas présent ce sont les communes de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » qui confient à leurs communautés la représentation au sein du SIGEIF, et non plus chaque commune prise séparément.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci. Monsieur le Maire. **Unanimité des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5-1, L. 5211-20 et L. 5216-7 ;

VU le courrier du SIGEIF du 4 janvier 2019 par lequel il a notifié à chacun de ses membres sa délibération n° 18-37 du 17 décembre 2018, relative à la représentation-substitution de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité ;

CONSIDERANT que, en dépit du caractère automatique de cette substitution, le SIGEIF a été légalement conduit à délibérer afin de modifier ses statuts en ce que ces derniers doivent, en application de l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales, mentionner la liste de ses membres ;

CONSIDERANT que, à compter de la notification de cette délibération, l'organe délibérant de chaque membre du SIGEIF dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la représentation-substitution, au sein du comité du SIGEIF, de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité ;

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la modification de la liste des membres du SIGEIF mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

27 : DEMANDE DE RETRAIT DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU) ET MODALITES FINANCIERES DE SORTIE

N.PORTEIX : Merci Monsieur le Maire. Ce syndicat a été constitué en janvier 1978 avec notre commune et à l'époque l'objectif de la commune, à travers la constitution de ce syndicat, était de bénéficier de plus places et de permettre d'avoir des conditions de plus longues durées. Les choses ont beaucoup évolué depuis ; nous avons une gestion de notre cimetière plus suivie et plus rigoureuse, nous n'avons plus de problème de place. Cependant, au 31 décembre, nous disposons encore dans ce cimetière du SICOMU de 73 espaces funéraires. La participation financière de la ville a diminué, passant de 29 000€ en 2018 à 15 000€ cette année. Depuis plusieurs années, plusieurs communes dont Saint-Cloud ont manifesté à plusieurs reprises leur intention de quitter ce syndicat. Jusqu'à présent, un refus avait été apposé, mais les conditions ont changé rendant le retrait possible à 2 conditions : le 1^{er} qui était une réhabilitation du site qui sera terminée cette année et la 2^{ème} était une vente, venant du syndicat, de réserves foncières, vente qui a eu lieu fin 2018. Aujourd'hui cette procédure de sortie est engagée par plusieurs communes et le syndicat a délibéré à deux reprises sur ce sujet ; le 18 décembre 2018 et le 7 janvier 2019. Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur plusieurs points : - décider du retrait de la Ville de ce syndicat, - autoriser les autres communes qui souhaitent également sortir du syndicat à le faire, - accepter les conditions financières de retrait proposées. Celles-ci ont été négociées avec le Président de ce syndicat. Le syndicat nous rembourserait au moment de notre sortie les deux années de cotisations 2018 et 2019, soit un montant de 30 999 € et nous aurions à verser le montant des opérations de reprises concernant les concessions échues, c'est-à-dire 650€ par concessions échues. On ne connaît pas précisément ce montant, il dépendra du nombre de concessions échues au moment de notre sortie. On l'estime aujourd'hui à un peu plus de 20, ou un peu moins, soit un total de 14 300€. Donc si on prend en compte le montant qui nous sera remboursé et celui que nous devons verser, cela reviendra à une opération pour la ville autour de 16 700€. Nous devons également prendre acte que le montant définitif de remboursement sera calculé au moment de la sortie et dépendra du nombre de concessions échues à ce moment-là, qu'il dépendra de la date de l'arrêté préfectoral de sortie ; enfin, nous devons préciser que ce remboursement interviendra sur le budget de l'année 2020.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame CALGARO souhaitait savoir si les familles des 22 concessions pourraient transférer les tombes.

Il s'agit de concessions échues qui n'ont donc pas été prolongées par les ayant-droits et seront reprises par le cimetière.

Monsieur PIERSON demandait ce qu'est une cavurne. C'est une sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes funéraires d'un ou de plusieurs défunts. Monsieur ARNAUD a précisé que la bonne gestion de notre cimetière nous garantit aujourd'hui d'avoir suffisamment de places disponibles à l'avenir. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 1978 portant création du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) ;

VU la délibération n°2011-86 en date du 7 juillet 2011 concernant la demande de retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis SICOMU ;

VU la délibération n°DE2018-25 du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) en date du 18 décembre 2018 ;

VU la délibération n°DE2019-07 du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) en date du 12 février 2019 ;

CONSIDÉRANT le souhait émis par plusieurs communes de quitter le Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU), dans le respect de la procédure prévue par le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-19 ;

ENTENDU l'exposé du Conseiller délégué à la Citoyenneté,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : DÉCIDE du retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU),

ARTICLE 2 : AUTORISE les communes qui le souhaitent à sortir du Syndicat intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU),

ARTICLE 3 : ACCEPTE les conditions financières de retrait proposées par le Comité syndical du SICOMU :

- Les deux années de cotisations 2018 et 2019 versées par la Ville, soit un montant de 30 999 euros (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros), lui seront remboursées;

- Le montant des opérations de reprises concernant les concessions échues, mais non renouvelées à la date effective de la sortie, en sera déduit.

ARTICLE 4 : ACTE que le calcul du remboursement définitif et précis sera effectué à la date de l'arrêté préfectoral, pris conjointement par le Préfet de l'Essonne et le Préfet des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 : PRECISE que le remboursement interviendra sur le budget de l'année 2020.

28 : GARANTIE COMMUNALE ACCORDEE A LA SA D'HLM LOGIREP POUR UN EMPRUNT REAMENAGEANT LA DUREE D'UN PRET CONTRACTE EN 2011 AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS DE TYPE PLS, 56 A 60 RUE DU MONT VALERIEN

T.ARNAUD : Il s'agit des immeubles du 56 à 60 rue du Mont Valérien côté Suresnes. Il y a là 10 logements PLS et la ville a 2 droits de présentation sur un T1 et un T3. En compensation d'un prêt de garantie d'emprunt qu'on a fait en 2010 : un prêt de 50 ans et un autre de 30 ans. LOGIREP, comme de nombreux bailleurs sociaux, a renégocié son prêt, en allongeant de 10 ans celui de 30 ans. Pour la ville, cela ne change rien puisque les droits de présentation avaient été prévus pour 50 ans. On reste sur les 50 ans à partir de la date de construction des logements.

LE MAIRE : Merci Monsieur ARNAUD. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et 2252-2,

VU les articles 2288 et suivants du Code civil,

VU la délibération du 31 mars 2011 par laquelle le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement d'un prêt PLS contracté par la SA d'HLM LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 30 ans (avec une période de préfinancement de 24 mois maximum), en vue de la construction de 10 logements sociaux PLS, 56 à 60 rue du Mont Valérien,

VU la convention de garantie d'emprunt signée le 2 mai 2011 accordant à la Ville en contrepartie de sa garantie un droit de réservation sur 2 logements (1 T1 et 1 T3), jusqu'à complet amortissement des prêts, soit en 2061,

VU l'avenant de réaménagement n°88787 en annexe signé entre la SA d'HLM LOGIREP et la Caisse des Dépôts et Consignations,

CONSIDERANT que le prêt PLS, signé le 6 juin 2011, a fait l'objet d'une demande d'aménagement de sa durée pour en limiter les annuités, par la SA d'HLM LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui l'a acceptée,

CONSIDERANT que cet aménagement a fait l'objet d'un avenant de réaménagement n°88787 d'un montant global de 467 943,25 €, annexé à la présente, signé le 19 décembre 2018 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et fixant de nouvelles caractéristiques financières du prêt PLS ci-dessus référencé, initialement garanti par la Ville,

CONSIDERANT la demande formulée par la SA d'HLM LOGIREP le 18 décembre 2018, tendant à obtenir la garantie de la commune pour cet avenant allongeant de 10 ans le prêt initial sur le capital restant à rembourser à la date de sa conclusion (467 943,25 €), passant d'une durée de remboursement restante de 24 ans à 34 ans,

CONSIDERANT que l'allongement de la durée du prêt de 10 ans ne modifie en rien les conditions de la convention de garantie d'emprunt signée le 2 mai 2011,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM LOGIREP dont le siège social est situé 127 rue Gambetta – 92154 SURESNES Cedex - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

ARTICLE 2 : PRECISE que les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%

ARTICLE 3 : DIT que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

ARTICLE 5 : Les conditions d'accord de la garantie établies dans la convention de garantie d'emprunt signée le 2 mai 2011 consistant en un droit de réservation sur 2 logements pendant toute la durée d'amortissement de l'ensemble des prêts contractés pour la construction des 10 logements de la résidence, demeurent inchangées.

29 : CESSION DE DEUX PARCELLES DE VOIRIE AU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DAILLY

E.SEYNAVE : Oui il était temps de s'occuper de ce problème puisque vous avez vu que le chantier était déjà bien avancé. Donc le département a fait des travaux sur du foncier qui ne lui appartient pas. L'objet de cette délibération est de corriger cette erreur. Vous avez sur table un plan qui vous donne un peu plus de détails, vous voyez curieusement - c'est le charme du cadastre et du type de propriétés- que c'est essentiellement de la voirie départementale. On se demande pourquoi c'était propriété de la ville. Donc, dans sa grande générosité, la ville propose de céder ces parcelles - qui, il faut bien le reconnaître, sont difficilement constructibles - pour 1€ symbolique.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur PIERSON se fait expliquer la délimitation des parcelles sur le plan, qui sont beaucoup plus claires sur le nouveau plan. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame MICHAUD.

S.MICHAUD : Ça fait à peu près 1000 m² de surface, je ne sais plus pourquoi 1€ symbolique ?

E.SEYNAVE : Difficilement constructible comme je viens de le dire. Quand on valorise un bien on le fait en fonction de sa constructibilité. Mais j'espère que le département sera prendre en compte cette générosité et que dans les transactions futures, il en tiendra compte.

LE MAIRE : On lui rappellera ! Pas d'autre question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-29, L. 2241-1,

VU le Code général de la Propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3112-1,

VU le Code civil et notamment ses article 1582 et suivants,

VU la demande du Département d'acquiescer une emprise de 822 m² sur la parcelle AE 179 et de 284 m² sur la parcelle AE 182 afin d'y poursuivre les travaux d'aménagement de la RD 907 (rue Dailly),

VU l'avis des Domaines en date du 8 mars 2019,

CONSIDÉRANT que ces emprises sont dans les faits affectées à la voirie départementale et qu'elles correspondent à une portion de la chaussée et des trottoirs de la rue Dailly,

CONSIDÉRANT que l'aménagement de cette voie par le Département requiert une régularisation du foncier,

CONSIDÉRANT l'accord du Département et de la Ville pour une cession à l'euro symbolique, correspondant à un transfert de charges entre collectivités,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les conditions de la cession à l'euro symbolique permettant à la Ville de céder une emprise de 822 m² sur la parcelle AE 179 et de 284 m² sur la parcelle AE 182 - conformément au projet de division ci-annexé - au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, sis 92731 Nanterre cedex. Les frais d'acte notariés seront à la charge du Département. Ces emprises sont situées au niveau du numéro 36 de la rue Dailly,

ARTICLE 2 : **CHARGE** l'étude notariale CHARGELEGUE, MARCHAND, BABUSIAUX, domiciliée 12, rue Dailly à Saint-Cloud, de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette cession.

ARTICLE 4 : **DIT** que la recette y afférente sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

30 : CESSION A L'INSTITUT CURIE DE TROIS EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT EN SOUS-SOL SUR LE SITE DES BUREAUX DE LA COLLINE



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

E.SEYNAVE : C'est la suite des opérations d'acquisitions et cessions des emplacements de stationnement pour Curie. D'ailleurs quand je vous citais le chiffre de 45 j'intégrais ces 3 places que nous avons acquises et que nous recédons, ce qui ne coûte pas un sous à la ville.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-29, L. 2241-1,

VU le Code général de la Propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3211-14,

VU le Code civil et notamment ses article 1582 et suivants,

VU la décision du 28 novembre 2018 portant exercice du droit de préemption sur 3 emplacements de stationnement appartenant à la société Brother and Sister,

VU l'acte notarié en date du 18 février 2019 consécutif à la décision de préemption,

VU l'avis des Domaines en date du 26 février 2019,

CONSIDÉRANT que le projet d'extension et de réhabilitation de l'Institut Curie sur le site René Huguenin de la Ville qui permet l'installation d'un pôle de recherche va, par son ampleur, générer une difficulté de stationnement accrue pour les riverains et les usagers de cet Institut,

CONSIDÉRANT qu'en cédant à l'Institut Curie les trois emplacements de stationnement préemptés, la Ville répond parfaitement à son but de lutter contre les difficultés de stationnement en centre-ville, tout en permettant la création d'un centre de recherche en cancérologie sur son territoire, conformément à l'un des objectifs énumérés à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre l'Institut Curie et la Ville sur les modalités financières de la cession, d'un montant de 30 000 euros, comprenant :

La valeur vénale des emplacements de stationnement

Le montant de la commission d'agence

Le remboursement forfaitaire de l'ensemble des charges supportées par la Ville à compter de la préemption.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE les conditions de la cession d'un montant global de 30 000 euros permettant à la Ville de céder trois emplacements de stationnement à la fondation reconnue d'utilité publique Institut Curie, sise 26 rue d'Ulm, 75005 PARIS ;

Ces emplacements sont situés sur le site des Bureaux de la Colline, cadastré AH 537, rue d'Orléans, 1 rue Royale et 1 à 7 rue du Palais à Saint-Cloud.

Il est convenu que si la vente intervient après le 1^{er} juillet 2019, l'acquéreur remboursera le prorata des charges et frais complémentaires liés au report de la signature.

ARTICLE 2 : CHARGE l'étude notariale CHARGELEGUE, MARCHAND, BABUSIAUX, domiciliée 12, rue Dailly à Saint-Cloud, de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette cession.

ARTICLE 4 : DIT que la recette y afférente sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

31 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2019

LE MAIRE : Comme je l'explique souvent, cette délibération est liée à l'évolution de carrière des agents et non à un changement du nombre d'agents dans la commune. Donc nous vous proposons de supprimer 17 postes et d'en créer 5. Ça ne veut pas dire qu'il y aura 12 agents de moins, ce sont simplement des postes budgétaires qui sont au tableau des effectifs et qui en fonction de l'évolution de carrière des agents sont amenés à être supprimés ou créés en fonction des grades acquis. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} janvier 2019, modifié par délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2018,

VU l'avis du comité technique en date du 19 mars 2019,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2019 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- 2 postes de rédacteur territorial

- 1 poste d'agent de maîtrise

- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

ARTICLE 2 : DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} avril 2019:

- 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur des APS
- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale
- 1 poste d'ingénieur territorial
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 poste de puéricultrice classe normale
- 5 postes d'adjoint technique
- 1 adjoint du patrimoine
- 1 poste de médecin territorial de 2^{ème} classe à TNC 17h/semaine
- 1 poste de psychologue territorial à TNC 18h/semaine
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

ARTICLE 3 : DECIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

32 : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL - ACHETEUR PUBLIC

LE MAIRE : Il s'agit d'un agent qui est déjà parmi nous. Il fallait qu'on se mette en conformité administrative par rapport à sa présence et au fait qu'il exerce son activité dans notre commune. On est un peu en retard car on devait le faire avant qu'il arrive, donc on vous propose de régulariser cette situation. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 1^{er} juin 2019 d'un emploi d'acheteur public dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du directeur juridique :

Recensement et évaluation des besoins en lien avec les services demandeurs,

Formalisation de l'acte d'achat : mise en concurrence, contrôle ou rédaction du devis ou contrat, participation à l'élaboration du cahier des charges des marchés publics et suivi de procédure,

Prospection pour trouver les produits ou prestations adaptés au besoin,

Négociation des conditions commerciales,

Gestion administrative et financière des achats (élaboration des commandes, réception des commandes, gestion des stocks, gestion du SAV, gestion des factures, suivi budgétaire...)

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder six ans et qu'à l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions d'acheteur public au sein de la direction juridique et accéder au grade d'attaché territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

33 : MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES POUVANT ETRE VERSEES AUX DIRECTEURS D'ECOLE DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

LE MAIRE : Il s'agit d'une délibération qui a été prise il y a longtemps, en octobre 2004 et qui avait spécifié à l'époque un taux horaire différent entre les directeurs d'écoles élémentaires (23h) et maternelles (18h). Depuis 2004, contrairement à cette délibération la ville a toujours rémunéré de la même façon les directeurs sur la base de 23h. L'impact budgétaire est relativement infime, il se trouve que notre trésorière principale a tout d'un coup exhumé en décembre la délibération de 2004 qui s'est opposée au paiement des directeurs sur un forfait qui n'était pas celui de la délibération. Sur le plan strictement de droit, elle avait raison et nous n'avons pas pu continuer de rémunérer les directeurs sur la même base. On vous propose de régulariser la situation et mettre toutes les personnes concernées à 23h le taux horaire étant relativement faible ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

il n'y a pas d'incidence budgétaire puisque nous versions déjà ces sommes. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2004-10 du Conseil municipal en date du 21 octobre 2004,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE**, à compter du 1^{er} avril 2019, qu'un directeur d'école maternelle et élémentaire, acceptant expressément la responsabilité du temps de la pause méridienne, percevra sur 10 mois une indemnité mensuelle correspondant à 23 heures de surveillance au taux correspondant à son grade.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que les montants de l'heure suivront l'évolution des taux publiés au bulletin officiel.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

34 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE L'EMPLOI CREE D'ATTACHE TERRITORIAL – CHARGE D'AFFAIRES

LE MAIRE : Lorsque nous avons sur une compétence donnée un recrutement d'un collaborateur qui n'est pas titulaire de la Fonction publique territoriale, nous l'embauchons sur le statut de contractuel. La loi stipule que ce contrat peut être renouvelé qu'à concurrence, soit par année, soit tous les 3 ans mais qu'à concurrence de 6 années ; au terme de ces 6 ans, on doit proposer à l'agent soit d'intégrer un CDI de droit public, soit de quitter la collectivité. L'agent en question part à la retraite dans 1 an ou 2 et il se trouve que nous avons réglementairement dépassé la période des 6 ans. Donc il faut régulariser cette situation en mettant l'agent en CDI. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

VU la délibération n°2018-53 du Conseil municipal en date du 17 mai 2018 créant l'emploi d'attaché territorial - chargé d'affaires - à compter du 1^{er} juin 2018,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **CONFIRME** l'inscription au tableau des effectifs d'un emploi de Chargé d'affaires dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur du Bâtiment:

Participation à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie de la collectivité,

Application des marchés et suivi des dépenses d'énergie de la collectivité,

Contrôle de l'exploitation des installations productrices d'énergie,

Veille scientifique dans le domaine des marchés de l'énergie,

Mise en œuvre des orientations sur les programmes de rénovation ou de construction d'équipements,

Coordination et pilotage de projets et travaux, gestion de la sous-traitance,

Préparation et suivi des budgets du Patrimoine communal,

Elaboration et gestion des démarches de subvention,

Soutien administratif et juridique dans la rédaction des actes,

Administration métier du progiciel et gestion des services techniques,

Animation du réseau des gardiens sur les activités en relation avec les services techniques.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : **PRECISE** que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Chargé d'affaires et accéder au grade d'attaché territorial.

ARTICLE 3 : **DECIDE** que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 11^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 4 : **DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

V – QUESTIONS DIVERSES :



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

LE MAIRE : Nous en avons fini avec les délibérations. Nous avons deux questions de Saint-Cloud rive droite, Madame MICHAUD.

S.MICHAUD : Cela concerne l'interdiction votée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris, sous la présidence de Monsieur Ollier, l'interdiction à compter du 1er juillet 2019, de la circulation des véhicules les plus polluants "critère 5", dans une large zone, à l'intérieur de la boucle de l'A86, « Zone à Faible Emissions ». Cela concerne les véhicules diesel de plus de 18 ans et essence de plus de 21 ans. Pour entrer en vigueur, cette disposition doit faire l'objet d'un arrêté municipal par chacune des 79 communes concernées. Elle conduirait notamment à l'interdiction de circuler pour une part importante des véhicules des commerçants et artisans, ou sur une ville comme Asnières, d'après son Maire, 3 000 foyers seraient concernés. Quelle est votre position Monsieur le maire ? Un arrêté municipal sera-t-il pris en ce sens pour Saint-Cloud ?

LE MAIRE : Nous sommes concernés. Alors en fait il s'agit de la ZFE : de la Zone à Faibles Émissions qui est à l'initiative de la Métropole du Grand Paris. Nous avons interrogé son Président pour savoir qu'elle était la finalité. Je suis tout à fait pour améliorer la qualité de l'air, en revanche je ne suis pas pour une écologie punitive qui crée les effets inverses de ce que l'on souhaite. Le Président de la Métropole nous a précisé la chose suivante qui est extrêmement importante à partir du moment où vous créez un univers de contraintes. Il a été pratiqué dans le passé l'accompagnement des individus avec de l'argent public pour évoluer. Pendant très longtemps on a incité des particuliers à acheter des véhicules diesel ; en 2018 il y avait encore une prime d'État pour cela. L'idée c'est d'accompagner avec une prime de 5 000 € environ, les particuliers de critère 5 qui seraient amenés à changer de véhicule si on leur interdisait de le laisser en circulation. Le Président de la Métropole s'est tourné vers le gouvernement pour demander quels seraient les crédits, parce que dans la Métropole, cela concerne un certain nombre de gens : à raison de 5 000 € par individu vous voyez le budget que cela peut représenter. Bien évidemment, dans le budget de la Métropole il n'y a pas l'équivalent de ce que cela pourrait coûter. Donc il a demandé au gouvernement, plus particulièrement au Ministre d'État François de RUGY, si le gouvernement allait aider la Métropole dans cet accompagnement, et pour l'instant il n'a pas eu de réponse. Le Président de la Métropole mettra en place ce dispositif à partir du moment où il aura la certitude d'avoir un accompagnement financier du gouvernement sur la mesure mise en place. Autrement dit, au 1^{er} juillet 2019, il y a peu de chance que cela démarre puisque pour l'instant aucune réponse n'a été formulée par le gouvernement. Nous sommes prêts à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment à faire en sorte qu'on ait moins de véhicules polluants qui circulent. Il n'y a aucun débat là-dessus mais ce n'est pas en interdisant de circuler que l'on va y arriver, mais plutôt en essayant d'accompagner les personnes concernées. La commune n'a pas les moyens financiers de le faire donc il faut absolument que les différentes strates qui existent et qui ont la décision à prendre - c'est-à-dire la Métropole et le gouvernement - confirment leurs engagements par écrit pour qu'on puisse ensuite accompagner la mesure. Pour l'instant, nous sommes en attente de la réponse du gouvernement, il n'y a pas d'arrêté pris.

G.MAGNIER : Question sur l'enseignement : les enseignants, les parents d'élèves et les représentants des parents d'élèves de l'école du Centre ce sont mobilisés depuis janvier pour éviter une nouvelle fermeture de classe une seconde année consécutive. Ils ont souhaité vous voir mardi soir pour s'assurer de votre soutien sur cette mobilisation. Ils ont trouvé porte close, la permanence n'était pas assurée mais il y avait plusieurs agents du commissariat pour prendre leurs coordonnées. Notre question c'est quels sont les soutiens et les actions que vous maintenez avec les enseignants et les parents car c'est un intérêt commun de maintenir ces classes dans cette école.

LE MAIRE : Je crois que lorsqu'on s'engage dans une cause, c'est de ne pas prendre les sujets qui n'ont rien à voir avec les objectifs qu'on poursuit. En l'occurrence, j'ai vu comment se passait le débat et j'ai bien l'impression que tout ceci n'est qu'un prétexte pour faire autre chose ; c'est assez désolant d'ailleurs parce que ce n'est pas ainsi qu'on aide les enfants de notre école, ni les enseignants ou la directrice qui peuvent être concernés par cette décision. Je rappelle que la décision d'une fermeture ou ouverture de classe ne dépend absolument pas d'une commune, elle dépend de la direction académique du département. Quand nous avons eu connaissance avec Madame PINAULDT et Monsieur PORTEIX de cette décision, bien évidemment nous avons mené un certain nombre d'actions pour essayer de faire entendre une autre voie que celle de la fermeture, donc on n'a pas attendu qu'une dizaine de parents manifestent mardi soir devant la mairie quand



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

elle est fermée. Je suis moi-même allé au conseil d'école en janvier pour expliquer la situation, j'ai écrit à la directrice académique, comme d'ailleurs aux parents d'élèves et nous avons tous eu la même réponse qui est : « il faut fermer ». Effectivement depuis - je pense que chacun a bien compris, il y a je crois 300 élèves dans l'école élémentaire du Centre - j'avais invité l'ensemble des parents d'élèves à une réunion d'information ; il fallait voir ce qu'on pouvait faire ensemble dans cette même salle à l'époque, on était moins de 10. La manifestation de mardi soir a réuni une dizaine de personnes. Il se trouve que quand j'ai vu cette agitation, j'ai écrit à nouveau à tous les parents d'élèves la semaine dernière -, je vous ferai passer le courrier d'ailleurs - pour leur préciser les mesures que la ville avait prises et surtout pour démentir un certain nombre d'insinuations qui sont bien loin du sujet et elles sont du nombre de 2 :

- la première c'est cette histoire de périmètre scolaire ; voyez-vous, tout d'un coup, on nous explique que la ville est grandement responsable de la fermeture de cette classe - alors que ce n'est pas elle qui décide - parce qu'on refuse de modifier le périmètre scolaire. Donc, dans le courrier envoyé aux parents, j'ai expliqué que d'abord nous avons malheureusement - et je le regrette car c'est très important pour la dynamique d'une commune - une démographie en baisse avec 472 naissances en 2000, 448 en 2010, et 346 en 2018 ; autrement dit, nous avons perdu 102 naissances en 8 ans. Il y a un moment où cela finit par impacter les écoles puisque notre bilan démographique est négatif. Nous voyons depuis 2 ou 3 ans une chute de nos effectifs scolaires dans le secteur public, ce qui est nouveau à Saint-Cloud, et bien sûr du nombre de naissances depuis 10 ans, c'est une première information. À partir du moment où nous n'avons pas le même nombre d'enfants ou que le nombre d'enfants n'est pas en croissance, l'idée saugrenue qui consisterait à modifier le périmètre scolaire équivaut tout simplement à déshabiller une école pour en habiller une autre parce que le nombre d'enfants ne se crée pas par la création du Saint Esprit. Si je faisais ce que me conseille minoritairement un certain nombre de parents, je mettrais une autre école dans la situation que vous dénoncez au Centre. Cela serait irresponsable et ce n'est pas ma façon d'organiser la vie publique dans la commune. Le changement de périmètre pourrait être dans un cadre de croissance démographique une solution intéressante à moyen ou long terme ; nous savons très bien quand nous changeons de périmètre, nous ne demandons pas aux enfants de changer d'école. Je ne me vois pas aller dire : « Pas de chance, pour satisfaire des parents du Centre, j'ai changé votre rue de périmètre et vous ne pouvez plus aller dans le Centre mais à telle école ». Vous voyez que cela ne va pas marcher, ou dans tous les cas je vous envoie les parents mécontents, vous verrez que ce ne va pas être très populaire. Il faudrait donc compter hypothétiquement sur les enfants qui arriveraient pendant la période des vacances d'été, ce qui est quand même peu probable. Donc le périmètre scolaire pourrait être une bonne solution mais dans 3 ou 5 ans dans le cadre d'une démographie croissante.

- La deuxième affirmation qui est assez surprenante mais dans l'air du temps, assez populiste et qui dénote finalement le manque de fond c'est : « vous avez accordé à tour de bras des dérogations et c'est pour cela que l'école du Centre est en difficulté ». Alors, j'ai regardé car il y a une commission de dérogation à laquelle je n'assiste pas d'ailleurs. Sur les 5 dernières années, voici ce qu'avait donné cette commission. Il y a 2 cas de figure : soit vous sortez du périmètre ou bien vous y entrez ; en 5 ans, 25 enfants sont sortis du périmètre, mais dans cette même période 26 sont rentrés. Donc le solde de la dérogation est positif d'un enfant et s'il n'y avait pas eu de dérogation, il y aurait 1 enfant de moins. En conséquence, ce n'est pas non plus le bon argument ; il est pourtant avancé à grand renfort auprès des parents d'élèves à qui j'ai écrit tout cela en date du 18 mars. Vous avez le courrier c'est donc étonnant si vous l'avez lu que vous posiez la question. Tout le monde le sait, je pense que c'est pour cela que vous n'avez pas le soutien que vous escomptiez sur cette manœuvre. Compte tenu de tout cela, j'avais pris rendez-vous avec la directrice académique que je vais quand même aller voir, mais j'aimerais bien qu'on ne prenne pas en otage un prétexte scolaire où des enfants sont concernés pour commencer à faire sa campagne électorale. Ce ne sont pas des bons motifs, si vous avez des arguments faites-les valoir sur le fonds, ayez une attitude un peu plus responsable et surtout laissez de côté les enfants de l'école du Centre qui ont besoin d'autre chose pour pouvoir avancer dans leur scolarité, que ce genre de basse manœuvre. Donc je vais circulariser la lettre que j'ai envoyée aux parents d'élèves et je vous invite à plus de précautions dans les arguments que vous utiliserez à l'avenir pour faire avancer ce débat. Quant à moi, je continuerai à défendre les intérêts de cette école. Il se trouve qu'il y a d'autres sujets qui préoccupent la ville ; il y a le retour des brexiteurs, il y a le sujet des sections britanniques auxquelles je suis très attaché qui pourraient ouvrir dans notre ville et qui est une initiative extrêmement dynamique dans le domaine pédagogique. Donc j'irai voir la directrice académique pour y défendre l'école du Centre et ce qui est en jeu - la décharge de fonction de la directrice de l'école - puisque s'il y a une classe de moins, elle perdra sa décharge de fonction à mi-temps. Sachant qu'en plus, ce qui est assez bizarre, en maternelle Centre nous allons ouvrir une classe à la rentrée de septembre, ce qui est assez curieux. Pour finir et pour être moins à charge contre



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

vous, tout ça c'est aussi la conséquence de la politique gouvernementale. Le gouvernement a pris une mesure que je soutiens qui est le dédoublement des classes CP / CE1 dans les zones d'éducation prioritaire. Franchement c'est une bonne mesure, le seul problème c'est que quand vous dédoublez des classes, il vous faut plus d'enseignants et aujourd'hui la formation d'un enseignant, c'est 5 ans. Donc le gouvernement ne dispose pas du nombre d'enseignants suffisants pour assumer cette mesure. On est donc amené à fermer un certain nombre de classes dans des lieux ou des départements où il y a moins de problèmes, c'est le cas à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine, pour essayer de fournir en enseignants dans les classes qui en ont le plus besoin. C'est un autre sujet qui est national qui crée une vraie difficulté dans les Hauts-de-Seine. Le nombre de fermetures de classes est ahurissant cette année dans les Hauts-de-Seine. Le journal le Parisien a écrit un article là-dessus, ce sont environ 150 classes qui fermeront en septembre 2019. Oui bien sûr il y a une démographie un peu en baisse dans les Hauts-de-Seine, mais qui ne justifie pas ce nombre de fermetures de classes, c'est juste qu'on a besoin d'enseignants pour assumer la politique et les annonces qui ont été faites. Ainsi, par voie de conséquence, cela va effectivement augmenter la moyenne par classe à l'école du Centre et ailleurs. C'est au aussi là un 2^{ème} sujet qui est sur la table mais qui ne dépend pas non plus ni de la directrice académique ni de notre ville.

Madame SHEMTOV.

M.SHEMTOV : Je me souviens qu'au dernier Conseil on avait évoqué la lettre que vous avez envoyée et que vous nous avez communiquée par mail, et il me semble que Madame PINAULDT avait dit qu'au lendemain du dernier Conseil on devait avoir la réponse de la directrice qui devait être un peu définitive, donc je ne sais pas si maintenant vous avez une marge de manœuvre ?

LE MAIRE : Vous avez raison, je crois qu'il y a 92 classes de maternelle qui vont être fermées à la rentrée 2019. Effectivement dans le processus de l'Éducation Nationale, la décision est confirmée. Il y aura une dernière commission en juin, après il y a une dernière voie de recours qui s'appelle le comptage. En fait il y a une bagarre de chiffres, je ne sais pas si c'est cela, mais dans mon courrier - et on est d'accord avec les parents d'élèves - on a le même chiffre et la direction académique nous oppose un chiffre différent. Si on n'obtient pas gain de cause pour la fermeture de cette classe avant la fin de l'année, à ce moment-là le jour de la rentrée il y a un comptage et en fonction de celui-ci on peut décider dans la journée de rouvrir la classe. C'est déjà arrivé. C'est un peu désagréable ce comptage car cela se fait un peu dans l'urgence ; la rentrée prochaine étant un lundi, cela vous plante un peu la semaine. C'est déjà arrivé qu'avec un comptage en hausse on rouvre une classe. Il serait mieux de ne pas la fermer, je suis d'accord avec vous, mais pour l'instant la décision est maintenue.

Madame MAGNIER.

G. MAGNIER : Je note effectivement que ma question ne portait pas sur ce qui a été fait, proposé, et les désaccords qu'il y avait eu mais sur ce qui nous attend demain. Je note effectivement que vous avez affirmé votre engagement à parler à la directrice et de soutenir le fait que ce n'est peut-être pas judicieux et qu'on peut certainement trouver d'autres solutions qu'une fermeture de classe. C'était le seul objet de ma question.

LE MAIRE : Merci. Madame CALGARO.

E. CALGARO : Concernant la fermeture de la poste du centre village, quelles démarches avez-vous initiées, avec les autorités compétentes, afin de vous opposer à cette fermeture, regrettable pour tous les Clodoaldiens et tout particulièrement pour les commerces du centre. Ce service public s'avère d'une importance première s'agissant du dynamisme du commerce en centre-ville. Que faisons-nous pour épauler les clodoaldiens dans ce sens ?

C.CHAFFARD-LUÇON : C'est effectivement un problème qui ne concerne pas seulement les commerçants mais aussi tous les habitants du Centre-village. Depuis nous sommes en relation régulière avec La Poste, ils nous avaient sollicité pour nous demander chez quel commerçant ils pourraient s'installer de manière générale dans Saint-Cloud parce que ils veulent proposer l'essentiel de leurs produits postaux sur une plage horaire beaucoup plus large. Cela s'est concrétisé en novembre dernier avec l'ouverture au sein du Monoprix de La



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

Poste Relais. Donc nous avons organisé un nouveau rendez-vous avec eux en décembre, pour faire le point sur le Centre village. Alors je voudrais vous donner quelques chiffres de manière globale : l'inflation d'une baisse de courrier a démarré en 2008 avec une baisse de 7% par an ; on avait 12 milliards de plis en 2008, on en a 9 milliards en 2018 et on s'oriente vers 7 milliards de plis dans 3 ans. Il y a 80 bureaux de Poste en plein exercice dans les Hauts-de-Seine, et pour que cela soit viable, il faut une fréquentation d'à peu près 500 clients par jour. À Saint-Cloud il y a 2 bureaux de postes, 5 relais pick-up et un établissement de centre de tri. À la Poste principale on est passé de 433 clients par jour en 2016 à 350 en 2018. A la poste de Saint-Cloud Village, on est passé de 265 à 165 sur ces mêmes années, ce qui n'est pas viable économiquement. Sur les 18 000 points Poste en France, il y en a 9 000 qui ne sont pas des bureaux de Poste. Ils se sont engagés à ne pas fermer le bureau de Poste tant qu'une solution n'était pas trouvée de relais Poste. Nous les avons dirigés vers différents commerçants qu'ils ont rencontrés et on peut dire qu'aujourd'hui une solution est en cours avec Franprix, sur la place devant la Mairie. Elle est en bonne voie, le commerçant est demandeur, donc dès qu'ils auront signé leur convention, je vous le ferai savoir. L'objectif est fixé à l'été prochain, le temps que tout cela se mette en place. Toutes les activités de La Poste seront effectuées sur ce lieu , excepté le coin bancaire.

E. CALGARO : Que va devenir le bureau de Poste ?

C.CHAFFARD-LUÇON : La Poste est propriétaire et ils ne savent pas encore ce qu'ils en feront.

E. CALGARO : Une dernière petite question ; l'un de nos élus a eu connaissance d'une violente agression commise le mois dernier, sur un adolescent par un groupe d'autres adolescents, à l'entrée du centre sportif du Pré St-Jean, laissant la victime dans un état assez sérieux. Agression qui s'est déroulée le matin, à l'entrée des classes autour de 8h30, et en pleine semaine...Etes-vous informé des suites qui ont été données à cette agression ? De la situation de la victime ? Interpellations ? Qui de l'utilité des caméras de sécurité dans cette affaire ?

LE MAIRE : Votre collègue m'a déjà posé cette question et je lui ai déjà répondu. Il y a eu une violente agression qui a eu lieu au Pré St-Jean, il y a effectivement eu une identification, un enquête judiciaire, des interpellations, et il y a une procédure judiciaire qui est en cours sur laquelle je ne souhaite pas m'exprimer ici, mais bien évidemment la police nationale a fait son travail et les agresseurs ont bien été identifiés. Il faut à la fois que l'enquête soit menée, ensuite qu'elle soit déférée devant le parquet qui prend les décisions qui ne sont pas encore prises à ce jour. Il se trouve que, ça n'excuse pas l'agression, mais ce jeune n'était pas Clodoaldien, il est dans un lycée de Saint-Cloud et vous savez que dans nos lycées il y a beaucoup d'élèves qui sont dans un ressort différent de la commune de Saint-Cloud, ça ne justifie pas l'agression ce n'est pas le sens de mon intervention. Nous sommes au courant et nous suivons de près. Il n'y a plus de questions diverses, je vous remercie la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23 h 30

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 28 mars 2019 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 3 avril 2019. et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 3 avril 2019. Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI